

09359

**ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU  
FLEUVE SENEgal  
OMVS**

**HAUT-COMMISSARIAT**

**Etude macro-économique d'un Programme de  
Développement Intégré du Bassin du  
Fleuve Sénégal**

**RAPPORT DE PREMIERE PHASE**

**D. SYNTHESE**

**AGRER S.A.  
Avenue Louise, 251  
1050 Bruxelles  
BELGIQUE**

**Décembre 1991**

## **TABLE DES MATIERES**

1.	Récapitulation sur l'ensemble du bassin du fleuve	1.
1.1.	Comparaison synthétique des caractéristiques nationales essentielles	1.
1.2.	Comparaison synthétique inter-états de la contribution des secteurs économiques à la formation du PIB	1.
1.3.	Approche comparative des performances économiques	4.
1.4.	Justification et performances attendues de l'ajustement structurel	18.
1.5.	Problématique de la mise en oeuvre de l'ajustement structurel	24.
1.6.	Le secteur agricole	37.
1.6.1.	Le sous-secteur de l'agriculture	37.
1.6.2.	Le sous-secteur forêts-environnement	43.
1.7.	Le secteur de l'énergie et de l'électrification	44.
1.8.	Le secteur mines	46.
1.9.	Le secteur des industries et PME	48.
1.10.	Le secteur des transports	50.
1.11.	L'aménagement du territoire	51.

## **Annexes**

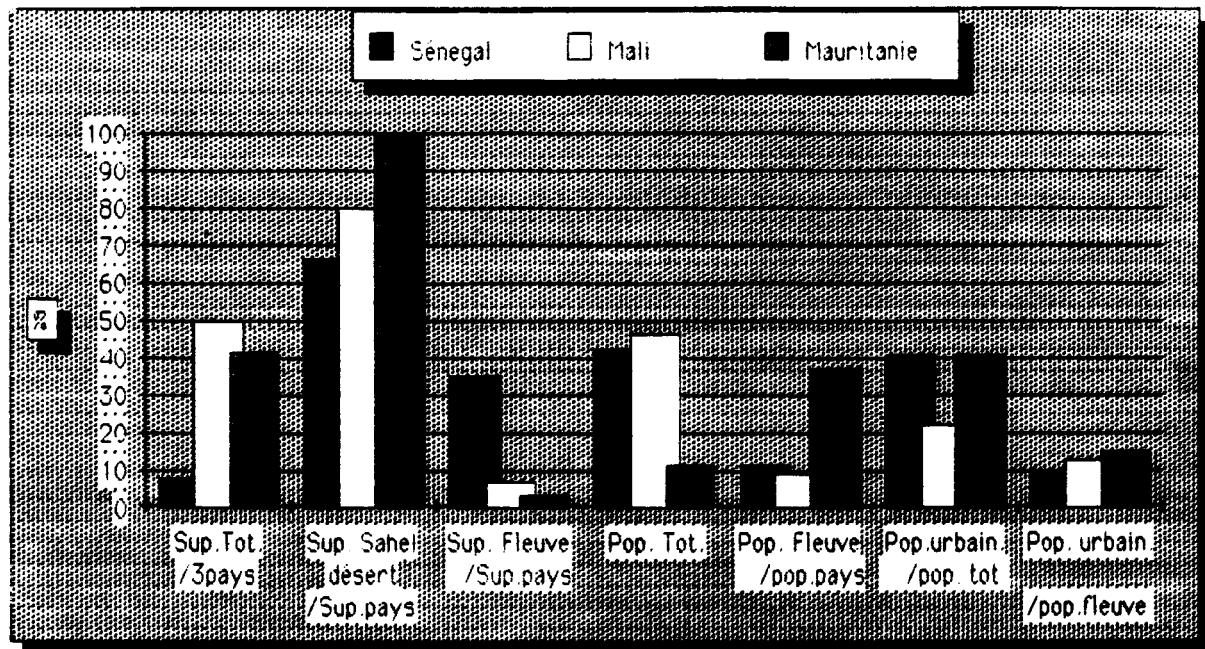
Annexe 1 : Liste indicative des documents consultés

Annexe 2 : Activités manufacturières appropriées aux PVD.

## **D. RAPPORT DE SYNTHESE**

### 1. **RECAPITULATION SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN DU FLEUVE**

#### 1.1. **COMPARAISON SYNTHETIQUE DES CARACTERISTIQUES NATIONALES ESSENTIELLES**



Le Sénégal est le plus petit des pays-membres et le plus densément peuplé. Avec la Mauritanie, le taux d'urbanisation atteint plus de 40 % du total. La fraction non sahélienne ou désertique du territoire est faible pour le Sénégal et le Mali (zones moins sujettes aux aléas climatiques et aux chutes de la production agricole). La Mauritanie ne dispose pas de territoire en période de sécheresse susceptible d'assurer la moindre sécurité alimentaire en dehors de l'agriculture irriguée.

#### 1.2. **COMPARAISON SYNTHETIQUE INTER-ETATS DE LA CONTRIBUTION DES SECTEURS ECONOMIQUES A LA FORMATION DU PIB**

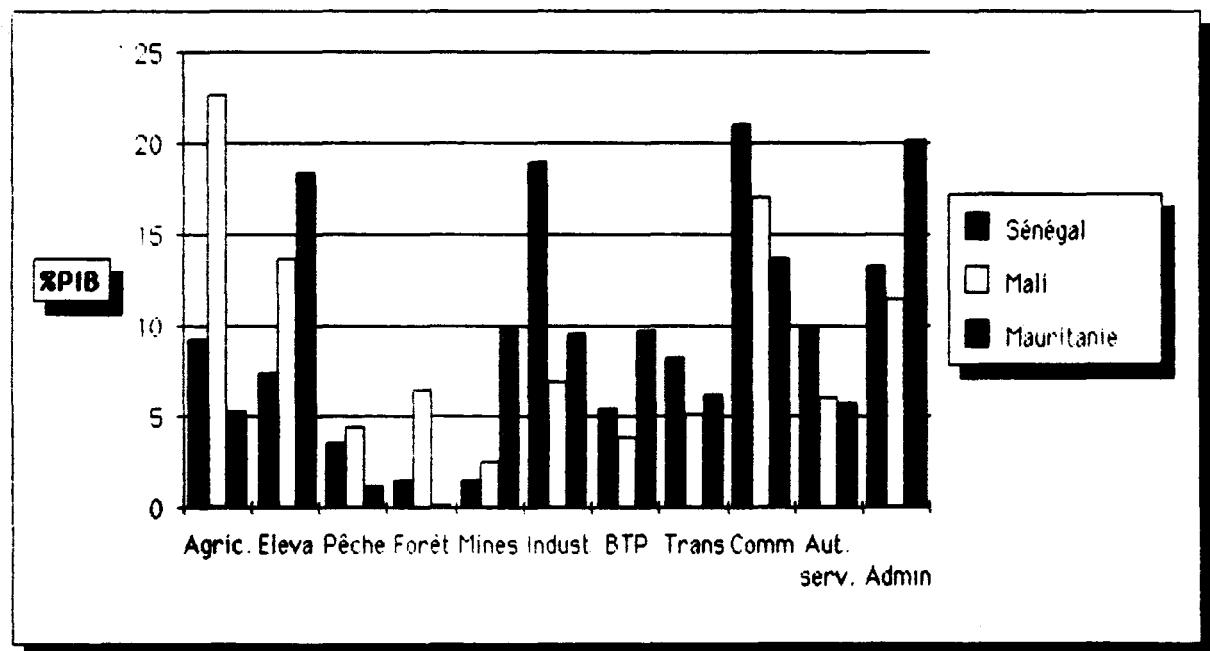
**PIB des 3 pays membres - année 1988 prix courants (montants en milliards de FCFA)**

	Sénégal	Mali	Mauritanie
Agriculture	188	127	13
Elevage	98	81	57
Pêche	32	20	4
Forêts	15	39	0
Mines	7	11	17
Industries	223	49	30
BTP	43	22	14
Transport	142	30	12
Commerce	332	98	30
Autres services	256	37	14
Administration	148	100	37
<b>Totaux</b>	<b>1.483</b>	<b>616</b>	<b>228</b>

**PIB des 3 pays membres - année 1988 prix courants - contribution en %**

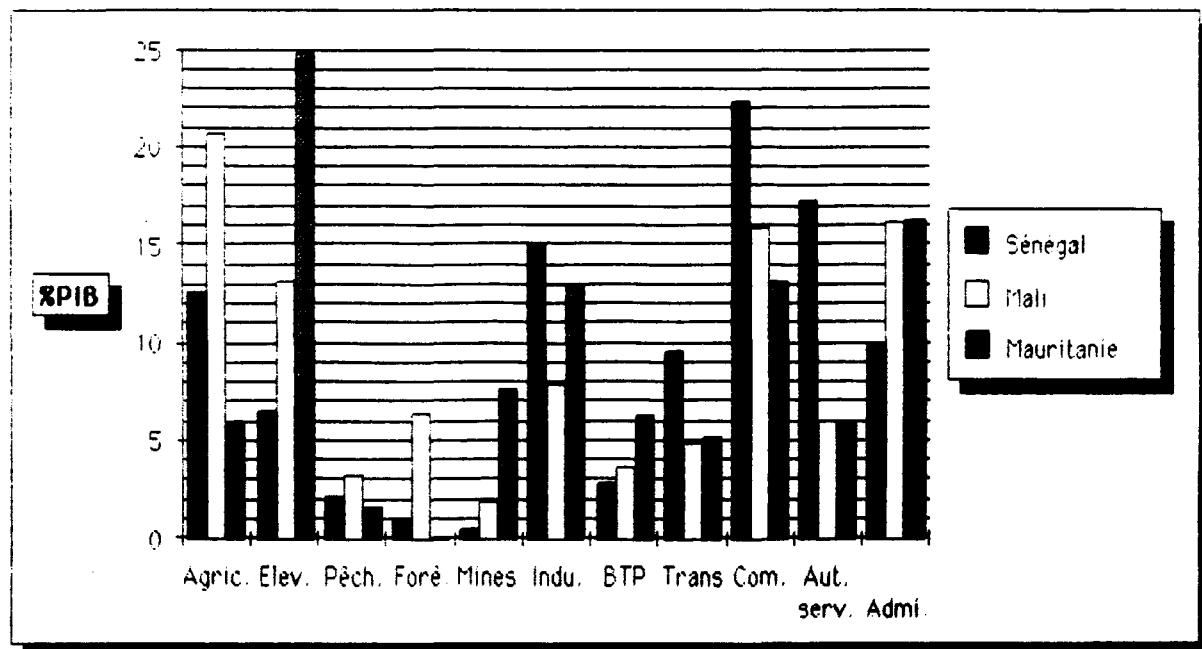
	Sénégal	Mali	Mauritanie
<b>Agriculture</b>	13	21	6
<b>Elevage</b>	7	13	25
<b>Pêche</b>	2	3	2
<b>Forêts</b>	1	6	0
<b>Mines</b>	0	2	8
<b>Industries</b>	15	8	13
<b>BTP</b>	3	4	6
<b>Transport</b>	10	5	5
<b>Commerce</b>	22	16	13
<b>Autres services</b>	17	6	6
<b>Administration</b>	10	16	16
<b>Totaux</b>	100	100	100

**Structure du PIB en prix constants et aux coûts des facteurs**



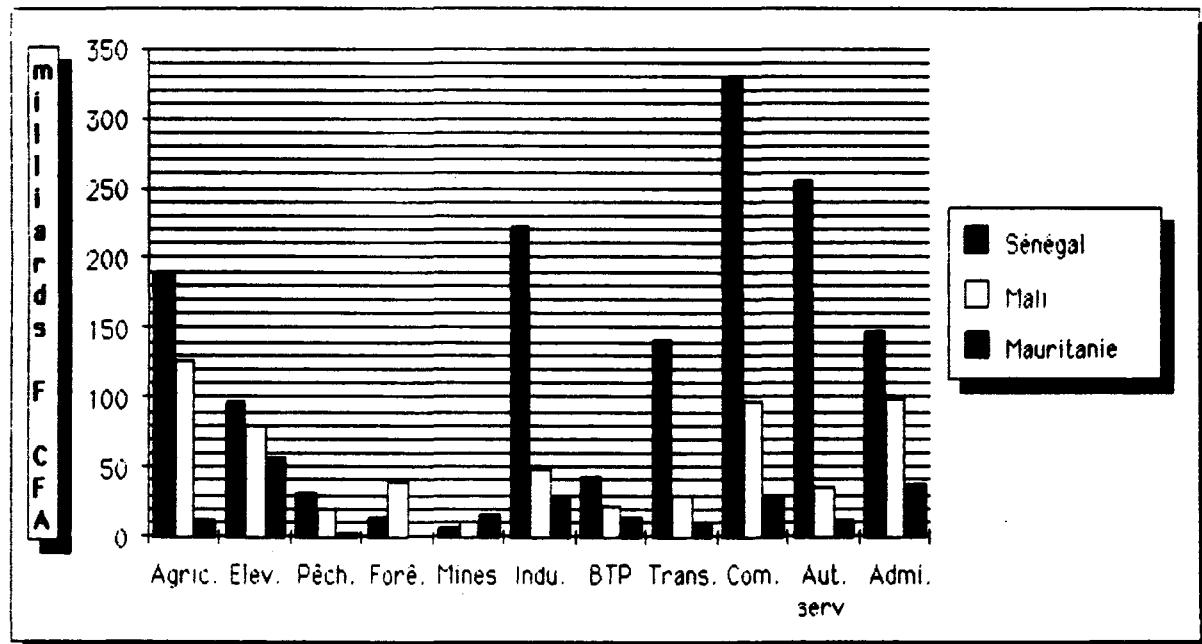
**Structure du PIB en prix courants et aux coûts des facteurs**

Le poids des secteurs à forte valeur ajoutée est nettement en faveur du Sénégal (sous-secteurs des transports et commerce, industries). La Mauritanie se distingue par l'importance de l'élevage, les mines et les industries de la pêche (incluse dans le sous-secteur industrie), le secteur public et para-public. La Mali est le plus agricole (agriculture + élevage + pêche) parmi les pays membres. Le secteur agriculture y est aussi le plus diversifié.



#### Structure du PIB en prix courants et aux coûts des facteurs

La Valeur Ajoutée Sectorielle exprimée en milliards de FCFA est généralement très supérieure pour le Sénégal par rapport au Mali et à la Mauritanie. La richesse forestière domine au Mali. Le poids de l'Administration en termes monétaire est très inégale entre le Sénégal et le Mali (population comparable).



ORIENTATIONS DU PLAN : matrice des mesures

	SENEGAL	MAU	MAURITANIE
HORIZON	1989-1995	1987-1991	1989-1991
CONCEPTION DE LA PLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'interventionnisme de l'Etat et promouvoir l'initiative privée</li> <li>• Désengagement de l'Etat</li> <li>• Renforcer l'Etat dans ses attributions essentielles d'administrateur du service public, d'organisateur général et d'arbitre</li> <li>• Transfert de responsabilité de gestion et de mise en oeuvre de certains projets des services centraux aux instances régionales; accroître les ressources des Collectivités Locales; mettre en place des systèmes de récupération des coûts sur les investissements</li> <li>• Autosuffisance vivrière à 80 % en l'an 2000</li> <li>• Maintenir la consommation annuelle d'origine animale et laitière</li> <li>• Garantir l'alimentation en eau des populations et du cheptel</li> <li>• Augmenter la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche plutôt que d'accroître la production</li> <li>• Accroître la compétitivité des entreprises industrielles et assurer une mutation dans la structure du secteur industriel par l'émergence de produits à valeur ajoutée plus forte</li> <li>• Réduction de la consommation intérieure d'énergie.</li> <li>• Télécommunications : satisfaire l'ensemble des demandes et améliorer la qualité de service</li> <li>• Création de meilleures conditions d'urbanisme, d'habitat, d'hygiène et d'assainissement</li> <li>• Satisfaction de la demande croissante de logements et réduction des disparités régionales (également en matière d'infrastructures socio-économiques); produire des logements à la portée du plus grand nombre</li> <li>• Améliorer le niveau des services urbains</li> <li>• Développer un système de santé adéquat</li> <li>• Améliorer les conditions de vie en milieu rural (puits, forages, centres de santé, écoles, boutiques, formation, désenclavement et accès aux commodités de la vie urbaine)</li> <li>• Mettre en place un système éducatif adapté</li> <li>• Enseignement élémentaire : scolarisation de 65 % en 1995</li> <li>• Enrayer l'analphabétisme d'ici l'an 2000</li> <li>• Priorité à l'enseignement élémentaire, technique et scientifique</li> <li>• Développer la recherche afin d'intégrer davantage les activités sectorielles</li> <li>• Atténuer le déséquilibre spatial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification permanente, itérative, souple</li> <li>• Desserter les contraintes qui pèsent sur le développement</li> <li>• Décentralisation renforcée</li> <li>• Transformation des structures susceptibles de contribuer aux objectifs prioritaires</li> <li>• Promotion des initiatives de base; volonté de responsabilisation</li> <li>• Relance de la production est la condition fondamentale du retour aux équilibres macro-économiques</li> <li>• Recherche de l'autosuffisance alimentaire : 2.5 millions de tonnes de céréales (2000)</li> <li>• Amélioration qualitative de l'alimentation</li> <li>• Intensification de l'agriculture et intégration agriculture-elevage</li> <li>• Lutte contre la sécheresse et la désertification</li> <li>• La promotion de l'emploi par la relance des activités porteuses de croissance</li> <li>• Promotion de l'auto-emploi</li> <li>• Encouragement des activités à haute intensité de main-d'œuvre</li> <li>• La couverture des besoins de base de la population en eau, éducation et santé</li> <li>• Accroissement du taux de scolarisation et amélioration de la qualité de l'enseignement</li> <li>• Le désenclavement intérieur et extérieur</li> <li>• Promotion d'une épargne rurale</li> <li>• Promouvoir l'habitat à moindre coût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'initiative privée</li> <li>• Entreprendre une réforme du secteur productif en vue d'une diversification</li> <li>• Consolider la situation financière</li> <li>• Ramener l'endettement extérieur à un niveau supportable</li> <li>• Mobiliser les ressources humaines; mobiliser des ressources en faveur de l'emploi des couches défavorisées; répandre les services de santé et éducation primaires ainsi que la formation professionnelle</li> <li>• Relever le taux de scolarité (éducation de base) à 70 %</li> <li>• Améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif</li> <li>• Encouragement de l'éducation privée</li> <li>• Etendre la couverture sanitaire à 50 % de la population (1991)</li> <li>• Augmenter la productivité des illettrés en leur apprenant des attitudes favorables</li> <li>• Apprendre un travail manuel aux nouveaux lettrés</li> <li>• Relever le taux de rentabilité des investissements</li> <li>• Réduire la dépendance alimentaire</li> <li>• Accroître la production céréalière afin de couvrir 55 % des besoins en 1991</li> <li>• Rétablir le stock du cheptel</li> <li>• Maximiser la Valeur Ajoutée dans le secteur de la pêche et conserver les ressources maritimes à long terme</li> <li>• Satisfaire les besoins d'eau potable pour 60 % de la population rurale</li> <li>• Protéger les infrastructures contre l'ensablement</li> <li>• Lutte contre la désertification</li> <li>• Valoriser les matières premières locales</li> <li>• Economies et substitution de produits énergétiques</li> <li>• Contenir l'exode rural et développer des villes secondaires</li> <li>• Améliorer le transport urbain et inter-urbain; désenclaver les régions isolées</li> </ul>

1.3. APPROCHE COMPARATIVE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES

	SENEGAL	MAU	MAURITANIE
ACTIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relever la productivité</li> <li>Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité (rendre le producteur responsable de la gestion de l'espace rural et des ouvrages communs)</li> <li>Adapter le système éducatif</li> <li>Maîtriser l'essor urbain, réhabiliter l'économie rurale</li> <li>Jeter les bases d'une intégration économique régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réorientation des ressources financières vers les secteurs directement productifs et la sécurité alimentaire</li> <li>Sensibilisation et mobilisation du monde rural</li> </ul>	
ACTIONS SECTORIELLES			
1. AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL			
- incitations et institutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de prix incitatifs</li> <li>Politique de gestion et de distribution efficace des facteurs de production</li> <li>Importations de riz et de viandes subventionnées seront limitées</li> <li>Relancement des exportations</li> <li>Politique d'aide à la commercialisation par la promotion des produits locaux</li> <li>Propositions de schémas d'intensification</li> <li>Stabilisation de la production arachidière, péréquation sur les huiles importées</li> <li>Plan Céréalier, Programme Triennal Semencier, Plan d'Actions pour l'élevage</li> <li>Impulsion de sociétés horticoles privées</li> <li>Accroissement de la production de tomate industrielle</li> <li>Création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole; création de groupements autonomes de producteurs, venant en relais entre le producteur et la CNCAS</li> <li>Restructuration des Sociétés Régionales de Développement Rural</li> <li>Assainissement financier des filières</li> <li>Aménagements de 5000 ha/an dans le Bassin et 10000 ha en zone de cultures pluviales</li> <li>Priorité aux opérations de maintenance et de conservation des équipements hydrauliques existants</li> <li>Fleuve Sénégal : implantation de schémas hydrauliques par l'Etat, réalisation de canaux d'aménée d'eau et de drainage principaux par les pouvoirs publics; tarification adéquate</li> <li>Gestion des ouvrages : promotion de comités d'usagers; mise en place d'un Fonds National de l'Hydraulique qui contribuera au fonctionnement et à l'entretien des ouvrages</li> <li>Accroître les ressources alimentaires pour le cheptel et rationaliser l'exploitation des pâturages pour assurer la régénération</li> <li>Améliorer la couverture sanitaire et les services fournis aux éleveurs</li> <li>Accroître l'efficacité de commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de prix sur les intrants et le matériel agricole</li> <li>Politique de prix-planchers et de commercialisation</li> <li>Accès des organisations paysannes au crédit agricole</li> <li>Développement des applications de la recherche</li> <li>Rationalisation de l'utilisation de l'eau</li> <li>Culture de dattiers</li> <li>Développement du maraîchage</li> <li>Intensification de la culture du niébé et de l'arachide</li> <li>Appui à l'équipement et au fonctionnement des pépinières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique céréalière</li> <li>Politique de libéralisation des prix et de la commercialisation</li> <li>Mise en place d'une politique de crédit agricole</li> <li>Réforme foncière</li> <li>Amélioration des services de recherche et formation</li> <li>Renforcement des capacités d'exécution des départements techniques</li> </ul>
- investissements et aménagements		<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités de stockage et de transformation des récoltes</li> <li>Maîtrise de eaux de surface : retenues et barrages</li> <li>Création de périmètres</li> <li>Aménagements des plaines et cuvettes</li> <li>Réhabilitation des puits traditionnels</li> <li>Création d'un atelier de fabrication de matériels agricoles</li> <li>Exécution de forages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement par le secteur public de 2300 Ha par an en terres irriguées</li> <li>Design de systèmes d'irrigation moins coûteux</li> </ul>
- élevage		<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des actions de santé animale</li> <li>Amélioration des pâturages naturels</li> <li>Développement des cultures fourragères comme éléments de rotation culturelle</li> <li>Création d'infrastructures de commercialisation et d'abattage</li> <li>Sédentarisation graduelle de l'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des mesures de protection</li> </ul>

	SENEGAL	MAU	MAURITANIE
- environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la gestion des ressources naturelles; meilleure protection des sols et forêts par la sécurisation du droit d'usage</li> <li>Actions de reboisements : dunes et restauration des sols salins</li> <li>Lutte contre les feux de brousse et le surpâturage</li> <li>Prix incitatifs pour la vulgarisation des énergies de substitutions et l'économie d'énergie</li> <li>Lutte contre les fléaux naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de pistes à bétail</li> <li>Vulgarisation de la cueillette de miel</li> <li>Maintien du couvert végétal (lutte contre les feux de brousse, contrôle des défrichements, classement des forêts)</li> <li>Protection et fixation des sols : construction de diguettes, barrages en pierres et en branchages, brise vent</li> <li>Opération de sensibilisation des populations</li> <li>Reboisement et régénération des forêts</li> <li>Création de forêts villageoises</li> <li>Barrière verte sur un bande sensible de la zone Saharo-Sahélienne</li> <li>Renforcement des moyens d'actions en matière d'eaux et forêts</li> <li>Aménagement des plans d'eau</li> <li>Empoissonnement des retenues, lacs, mares</li> <li>Développement de la pisciculture</li> <li>Développement de la riziculture</li> <li>Amélioration de la qualité des produits de la pêche (transformation, conditionnement, stockage)</li> <li>Commercialisation hors des zones de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation de la population aux reboisements</li> <li>Lutte contre les feux de bois</li> <li>Promotion de sources énergétiques alternatives au bois</li> </ul>
2. PECHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation des licences de chalutage</li> <li>Organismes de recherche chargés de faire des recommandations en matière de gestion des stocks</li> <li>Effort envers la commercialisation</li> <li>Lignes de crédit</li> <li>Formation de cadres</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du Code de la Pêche</li> <li>Mise en œuvre d'un système de contrôle et de surveillance afin de gérer les ressources dans la Zone Economique Exclusive</li> <li>Meilleure gestion du système de licence (quota annuel)</li> <li>Programme de Recherche et Formation professionnelle</li> <li>Mettre à la disposition des petits pêcheurs les infrastructures essentielles et un système de crédit</li> <li>Encourager la création d'unités de transformation pour la pêche industrielle</li> <li>Application de nouvelles mesures d'incitation et simplification des délais de maturation</li> </ul>
3. INDUSTRIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>réduction et harmonisation de la protection</li> <li>stimulation de la concurrence et réduction des facteurs de distortion</li> <li>Réduction des coûts des facteurs</li> <li>Amélioration des dispositifs de règlement des conflits de travail</li> <li>Faire appel à davantage de sous-traitance et privilégier les négociations intra-entreprises</li> <li>amélioration de l'environnement institutionnel, des fonctions de support et promotion des investissements et exportations, amélioration des conditions de fournitures d'eau, électricité, télécommunications, transports...</li> <li>financement de la restructuration</li> <li>Agro-industrie : assurer la transformation accrue de produits locaux (céréales)</li> <li>Artisanat : renforcement des services techniques, la formation, la promotion des produits artisanaux, financement, amélioration des conditions d'installation des artisans</li> <li>Accentuer la recherche sur les matériaux locaux (de construction)</li> <li>Edition de normes industrielles (qualité) et commerciales (conditionnement); information et protection du consommateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du Fonds d'Etude et du Fonds de Garantie des investissements aux PME</li> <li>Mise en place de prêts bonifiés à la création d'entreprises</li> <li>Simplification et décentralisation des procédures administratives</li> <li>Poursuite du programme de restructuration des entreprises publiques et parapubliques</li> <li>Stimulation de la demande en produits nationaux</li> <li>Mise en place d'unités de transformation de fruits et légumes, aliments pour bétail</li> <li>Stimulation des actions de recherche et de promotion de produits exportables</li> <li>Création et extension des zones artisanales et/ou industrielles dans les principaux centres urbains</li> <li>Formation des artisans pour la réparation de matériel agricole</li> <li>Installation de décortiqueuses</li> <li>Construction d'une usine de matériaux de construction</li> <li>Villages-pilotes : installations de moulins à grains, ateliers de tissage, teintureries, équipement de marché, magasins</li> <li>Transformation de phosphate (région de Gao)</li> <li>Rénovation des équipements de la COMATEX</li> </ul>	61

	SENEGAL	MAURITANIE	MAURITANIE
4. SECTEUR MINIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite de l'inventaire des ressources du sous-sol, élaboration du Plan minier, poursuite des projets miniers et la création de sociétés</li> <li>• Porter la production du CSPT à 2.2 millions de tonnes par an, augmenter le taux d'utilisation des schlamms, dégoulotter l'atelier sulfurique des ICS, réduire les coûts énergétiques</li> <li>• Développer les phosphates de Matam</li> <li>• Etude des opportunités d'exportation de minerai de fer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prospection de l'or et diamant, charbon, tourbe, barytine</li> <li>• Etude pétrologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de la SNIM</li> <li>• Intensification de l'exploration de minerais</li> <li>• Promotion de la prospection pétrolière</li> <li>• Encourager la transformation locale des ressources minières</li> </ul>
5. ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de Redéploiement Énergétique du Sénégal (remplacer le pétrole importé, freiner la demande, promouvoir les énergies alternatives et renouvelables, appliquer la vérité des prix)</li> <li>• Exploitation de l'hydro-électricité de Manantali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre le gaspillage énergétique dans les installations existantes</li> <li>• Réhabilitation et extension du réseau de distribution électrique</li> <li>• Encouragement de l'utilisation de l'énergie solaire et solaire, du biogaz et de la biomasse</li> <li>• Diffusion de loyers améliorés...</li> <li>• Développement de capacités de stockage en hydrocarbures</li> <li>• Projet Manantali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les pertes dans le circuit de distribution</li> <li>• Promotion des foyers améliorés parmi les ménages</li> <li>• Améliorer l'état des routes et l'entretien des véhicules</li> <li>• Utiliser des énergies renouvelables pour le pompage</li> <li>• Utiliser davantage le fuel lourd</li> </ul>
6. SANTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la participation des populations et développer l'auto-organisation</li> <li>• Améliorer la qualité des prestations de services</li> <li>• Renforcer le système d'information, d'éducation</li> <li>• Rationaliser l'utilisation du médicament par la révision et l'adoption de listes des médicaments essentiels</li> <li>• Promouvoir l'hygiène et l'assainissement</li> <li>• Amélioration des programmes de formation en vue d'une meilleure adéquation formation-utilisation</li> <li>• Doter les hôpitaux d'une personnalité morale et d'une autonomie financière</li> <li>• Adoption de tarification adéquate</li> <li>• Dotation adéquate des élèves en fourniture et manuels scolaires</li> <li>• Réforme de la formation des maîtres et renforcement de l'encadrement pédagogique</li> <li>• Renforcement de l'enseignement des disciplines scientifiques</li> <li>• Recrutement de 710 maîtres par an et construction de 320 classes par an</li> <li>• Université : création de nouvelles filières, construction de nouveaux locaux, rénovation des équipements scientifiques et techniques</li> <li>• Mise en place de filières de promotion interne; participation des praticiens à la définition des contenus des enseignements; élargissement des stages en entreprise; évaluation systématique des besoins de requalification dans les secteurs</li> <li>• Recherche agronomique : accent sur les cultures de diversification et études bioclimatologiques</li> <li>• Recherches pour la production de variétés halives; techniques de culture peu coûteuses pour rentabiliser les infrastructures hydroagricoles; nouvelles techniques de fertilisation des sols; accroissement de la production de vaccins</li> <li>• Institut de Technologie Alimentaire : contribuer à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire; techniques de conservation de denrées</li> <li>• Projets dans les technologies nouvelles : informatique, détection et sciences de l'espace, énergie nucléaire, biotechnologie</li> <li>• Créer une technopole à Dakar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des maladies endémiques majeures; immunisation infantile (vaccination élargie)</li> <li>• Développement des équipements de santé publique</li> <li>• Accessibilité des populations aux soins essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des services de santé primaires</li> <li>• Renforcement du programme de vaccination</li> <li>• Réhabilitation de 50 % des services de santé et renforcer leur fournitures et équipements</li> <li>• Formation continue du personnel</li> <li>• Améliorer les capacités de planification et de gestion du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales</li> </ul>
7. EDUCATION		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'école rurale</li> <li>• Régionalisation de l'enseignement</li> <li>• Extension des actions d'alphabétisation fonctionnelle</li> <li>• Amélioration de la formation technique de type élémentaire et moyen</li> <li>• Création de centres d'apprentissage agricole et artisanal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du budget de l'éducation primaire 9 % par an</li> <li>• Formation d'enseignants pour écoles privées et incitations d'ordre fiscales</li> <li>• Renforcer et diversifier l'éducation scientifique, technique et professionnelle</li> <li>• Mise en œuvre d'un système de contrôle des coûts</li> <li>• Enseigner des sujets de santé, nutrition et hygiène aux nouveaux lettrés</li> <li>• Création de centres de formation technique et professionnelle pour les élèves quittant les Mahadras</li> <li>• Création de centres d'alphabétisation pour adultes</li> </ul>
8. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des centres de recherche agronomique</li> <li>• Recherche rizicole</li> <li>• Projet de centre des technologies adaptées</li> </ul>	

	SENEGAL	MAU	MAURITANIE
9. URBANISME ET HABITAT ET HYDRAULIQUE URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de promotion de pôles urbains intermédiaires privilégiant la création de PME et de services d'appui à la production</li> <li>Intégrer des espaces verts</li> <li>Vitalisation des lotissements avec récupération des coûts d'aménagement</li> <li>Amélioration des finances communales et renforcement de leur capacité technique</li> <li>Régulariser et restructurer les quartiers irréguliers</li> <li>Mettre en place des programmes d'entretien</li> <li>Assistance aux promoteurs privés et les coopératives (assistance technique, financement)</li> <li>Abaisser les coûts des matériaux</li> <li>Favoriser la densification de Dakar par le développement en hauteur</li> <li>Élaboration de standards plus adaptés au logement social</li> <li>Réalisation du Canal de Cayor pour l'approvisionnement de Dakar et irrigation de 8500 Ha sur son parcours</li> <li>Améliorer la rentabilité des équipements</li> <li>Développement du tourisme rural intégré</li> <li>Maximiser les gains nets directs et indirects</li> <li>A terme, augmentation de la capacité hôtelière de 2250 lits</li> <li>Diversification de la clientèle touristique</li> <li>Maintien d'un bon niveau qualité/prix</li> <li>Renforcement de l'animation touristique</li> <li>Charactérisation du transport aérien pour réduire les coûts de transport</li> <li>Assainissement du système bancaire et des assurances</li> <li>Création d'un système d'épargne/crédit tirant parti des pratiques informelles d'épargne et de crédit afin de financer l'économie populaire urbaine et rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgarisation des technologies appropriées</li> <li>Vitalisation et assainissement des parcelles en milieu urbain et semi-urbain</li> <li>Construction et accessibilité de logements à loyers modérés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achever les plans directeurs</li> <li>Améliorations les services (eau, électricité, assainissement, routes) avant d'allouer des terrains; développement de terrains aménagés</li> <li>Mise en place d'un réseau de collecte de l'épargne des ménages</li> <li>Promotion de matériaux de construction locaux</li> <li>Réduction des coûts d'investissement des systèmes d'approvisionnement d'eau</li> <li>Réhabilitation et entretien des réseaux d'assainissement et d'approvisionnement d'eau</li> </ul>
10. TOURISME		<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes sur les sites touristiques</li> <li>Relais touristiques</li> <li>Création d'un centre hôtelier (région de Ségou)</li> <li>Promotion touristique</li> <li>Formation touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensification de la formation professionnelle</li> </ul>
11. BANQUES-ASSURANCES		<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des actions de mobilisation de l'épargne intérieure</li> </ul>	00
12. TRANSPORTS - international	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier les services à l'aéroport de Dakar-Yoff, développer la sécurité de la navigation aérienne, accroître la productivité d'Air Sénégal</li> <li>Fré maritime : améliorer les méthodes de conditionnement pour réduire les coûts de manutention, mieux organiser l'offre de fret pour pouvoir bénéficier de meilleures conditions tarifaires, améliorer la compétitivité du Port de Dakar, améliorer la desserte routière du Port</li> <li>Transports ferroviaires : développer le trafic de conteneurs et accroître le trafic voyageur en améliorant la sécurité, confort et les conditions de voyage</li> <li>Routes transfrontières : vers le Mali, la Guinée, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie</li> <li>Priorité à la maintenance et la réhabilitation du réseau existant; transférer l'entretien routier au secteur privé</li> <li>Cohabitation et concurrence entre transporteurs; organiser les migrations alternatives entre domicile et lieu de travail; favoriser la désérialisation du parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversification stratégique des voies d'accès à la mer</li> <li>Amélioration de réseau de télécommunications internationales</li> <li>Envisager le volet navigation sur le Sénégal, route Bonako-Dakar, route Mopti-Ouagadougou, route Transsaharienne</li> <li>Réhabilitation de la voie ferrée</li> <li>Réhabilitation des escales portuaires sur le Niger</li> <li>Création de la nouvelle compagnie aérienne</li> <li>Entretien des aérodromes secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation du wharf de Nouakchott</li> <li>Améliorer la navigabilité du Fleuve Sénégal</li> <li>Réhabiliter les aéroports (en particulier les pistes)</li> </ul>
- national		<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension du réseau des pistes agricoles</li> <li>Entretien et amélioration des communications</li> <li>Réaménagement de la réglementation et en particulier de la tarification</li> <li>Amélioration des capacités de maintenance</li> <li>21ème pont de Bamako</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les infrastructures contre l'ensablement</li> <li>Entretien périodique des routes</li> <li>Se limiter à la construction de routes qui supportent le développement rural et régional</li> </ul>

Le Rapport sur le Développement dans le Monde - 1991 (Banque Mondiale) classifie le Mali et la Mauritanie parmi les économies à faible revenu; leur PNB par habitant en 1989 s'élevait à 270 USD et 500 USD respectivement. Quant au Sénégal, il atteint 650 USD et se trouvait en bas de l'échelle des économies à revenu intermédiaire.

Cependant, l'économie sénégalaise se retrouverait parmi les pays à revenu faible si le Produit Intérieur Brut (PIB) était simplement évalué au taux de change CFA-USD équilibre (c-à-d le shadow price). En effet, bien que différentes méthodes analytiques aboutissent à différentes estimations de la surévaluation du Franc CFA, une comparaison du niveau moyen des prix à la consommation, les prix de certains services et intrants dans les trois pays nous permet de conclure que le Franc CFA serait surévalué de 66 %, nécessitant ainsi une appréciation du Franc Français (par rapport au Franc CFA) de l'ordre de 40 % : un Franc Français équivaudrait alors à 83 F CFA contre 50 actuellement.

Ainsi, le PIB par habitant aux prix d'équilibre se situerait autour de 390 USD par habitant au Sénégal. Selon nos calculs, la surévaluation de l'Ouguiya mauritanien serait dans le même ordre de grandeur. Le raisonnement ci-dessus est nullement inhabituel comme le démontre le cas de l'Egypte : bien qu'au courant des années 80, la croissance du PIB à prix constants s'y élevait à 5,4 % par an, le PNB par habitant tombait entre 1980 et 1991 de 528 dollars à 319 dollars. Cette baisse était due au fait qu'en 1991 le taux de change officiel avait rejoint le taux de change parallèle, plus réaliste alors qu'en 1980 la Livre Egyptienne (officielle) était encore sensiblement surévaluée.

Il est difficile de situer une économie à PNB par habitant de 650 USD, voire même 390 USD, sur une échelle historique comparative. Kuznets (repris dans "the Long-Term Perspective Study of Sub-Saharan Africa, Banque Mondiale 1990) estime le PIB par habitant pour l'Europe toute entière en 1830 à 240 USD (prix constants de 1960), à 298 USD pour la Grande Bretagne, la Suisse la Belgique et la France, et à 174 USD pour la Russie, la Roumanie et la Bulgarie. Considérant que le niveau des prix en 1989 se situait presque 300 % au-dessus de celui observé en 1960, les estimations de Kuznets, en prix de 1989, s'élèveraient à 948 USD, 1177 USD et 675 USD respectivement ce qui reviendrait à dire que les trois pays riverains enregistrent actuellement un retard d'au moins 160 ans par rapport au parcours suivi par la Russie.

Cependant cette approche est doublement tendancieuse. Tout d'abord parce que grâce aux progrès réalisés en matière la santé, éducation, transports, communications, alimentation, diversité et qualité des biens de consommation et technologies industrielles, la qualité de la vie et la valeur intrinsèque d'un dollar (déflaté) en 1989 est bien supérieure au dollar d'il y a 160 ans.

Deuxièmement parce que l'analyse laisse supposer que les Pays en Voie de Développement (PVD) suivront le même parcours que celui suivi depuis deux siècles par les pays industriels. Or les contraintes (comme par exemple l'héritage de la période coloniale) et les opportunités ne sont pas les mêmes. Toujours selon Kuznets la croissance du PNB, en Europe, était en moyenne de 1,74 % entre 1830 et 1910. Comme la croissance de la population s'élevait à 0,82 % par an - elle avait été de 0,2 % entre 1000 et 1300 et ne dépassait pas les 0,5 % au dix-huitième siècle - la croissance annuelle du revenu par habitant était de 0,92 %. Quant à Maddison (1982) il estimait que le croissance du revenu par habitant s'élevait à 1,1 % par an pendant la période 1820-1970 et s'élevait à 1,4 % par an entre 1870 et la première guerre mondiale.

Ainsi la performance réalisée au cours de la période 1965-1980 par les économies à faible revenu (2,5 % de croissance annuelle du PIB par habitant) et les économies à revenu intermédiaire (croissance annuelle de 3,9 %) est historiquement sans précédent parmi les pays ayant entamés leur phase d'industrialisation au dix-huitième et au dix-neuvième siècle. "Il a fallu au Royaume-Uni 58 ans pour doubler sa production par habitant par rapport à ce qu'elle était en 1780. Il en a fallu 47 aux Etats-Unis pour faire de même par rapport à 1839" (Banque Mondiale, 1991, page 15). Après la seconde guerre mondiale la République de Corée a doublée sa production par habitant en 11 et la Chine Populaire en 10 ans. Quant à la performance sur le continent africain et dans les Etats riverains, elle est illustrée dans le tableau ci-contre.

## BANQUE DE DONNEES : PERFORMANCES

	SENEGAL		MAURITANIE	
<b>PRIX</b>				
riz brisé (kg)	135 CFA	07.91	184 CFA	06.91
essence (litre)	320 CFA	08.91	300 CFA	06.91
eau (m <sup>3</sup> )	522 CFA	07.91	80 CFA	06.91
électricité (kWh)	101 CFA	07.91	58 CFA	06.91
transports routiers : prix /TK	28.52 CFA		25-50 CFA	09.91
SMIC (USD/an)	1198	1989	438	1989
inflation prix à la consommation	0.3 %	1990	0.5 %	1990
inflation prix à la consommation	7.4 %	1980-89	8.4 %	1980-89
inflation : déflateur PIB				3.9 %
3.9 %	1980-89			1980-89
<b>POPULATION</b>				
population (millions)	7.13	1989	8.16	1990
croissance population	2.5 %	1980-89	2.9 %	1980-89
densité de la population	37	1989	56.6	1989
taux d'urbanisation	39 %	1988	22.5 %	1989
population des moins de 15 ans	47.4 %	1988	46 %	1989
taux de mortalité infantile	82/1000	1989	167/1000	1989
espérance de vie	46 ans	1989	48 ans	1989
médecins par 10000 habitants	0.8	1988	0.4	
taux d'analphabétisme	76 %	1985	86 %	1985
élèves par classe (ens. primaire)	58	1987-88	59	1988-89
nombre de diplômés universitaires			16765	1982
nombre de techniciens			41392	1987
dépenses fonctionnement/effectifs	2985 CFA	1987-88	9933 CFA	1988-89
effectifs du secondaire	107024	1987-88	70224	1988-89
part dépenses alimentaires ménages	30 %		50.7 %	1988-89
apport calorique journalier	1989	1988	2381	1988-89
2528	1988			
<b>MONNAIE</b>				
taux de change (1990)	272	CFA/USD	272	CFA/USD
réserves (millions USD)	9.7	03.91	192.7	03.91
réserves/dépôts (banques comm.)	19.6 %	1990	64 %	1990
créances/dépôts (banques comm.)	123.6 %	1990	84.3 %	1990
crédits à C/ crédits	63.8 %	09.90	44 %	12.90
crédits agric/total crédits	2.9 %	09.90	18.9 %	12.90
crédits pêche/total crédits	2.1 %	09.90	0.1 %	12.90
crédits industrie/total crédits	13.7 %	09.90	17.8 %	12.90
taux d'intérêt créditeurs	7.6 %	02.91	7.9 %	1991
croissance masse monétaire (M3)	7.8 %	1980-89	10.2 %	1980-89
				11.1 %
<b>BALANCE DES PAIEMENTS</b>				
Compte Courant+transferts off./PIB	-7.8 %	1985-89	-6.7 %	1985-89
Compte Courant-transferts off./PIB	-12.9 %	1985-89	-18.4 %	1985-89
aides publiques par habitant (USD)	90.5	1989	57.2	1989
Balance Commerciale/PIB (FOB)	-6.5 %	1983-89	-8.8 %	1983-89
Transferts Privés/PIB	0.5 %	1983-89	5.3 %	1983-89
Investissement Direct/PIB	-0.2%	1983-89	-0.1 %	1983-89
dette extérieure (millions USD)	4139	1989	2157	1989
Dette extérieure/Exportations	321 %	1989	489 %	1989
Dette extérieure/PIB	93 %	1989	105 %	1989
Service de la Dette/Exportations	29.4 %	1989	15 %	1989
conditions emprunts publics ext.				20.1 %
- taux d'intérêt moyen	1.7 %	1989	1 %	1989
- échéance moyenne (années)	32	1989	33	1989
- différé d'amortissement moyen	9	1989	9	1989
				27
				1989
<b>COMMERCE EXTERIEUR</b>				
trafic maritime (tonnes)	3350000	1989	/	
part minérale (x1000)	1552	1989		806599 1990
trafic ferroviaire int. (tonnes)				11138 1989
facteur CAF/FOB	13.6 %	1990	35 %	1982
arrivées de touristes	255646	1988	52000	1989
part : importations prod. alim.	21 %	1989	20 %	1989
part : importations prod. cons.	44 %	1989	45 %	1986
part : importations carburants	5 %	1989	1 %	1989
part : importations prov. CEE	53 %	1989	48.7 %	1987
part : exportations dest. CEE	54 %	1989	9.4 %	1987
degré de diversification des exportations : exportations principales/ exportations totales	71.5 %	1989	90.4 %	1988
export. biens manufacturés/total	9 %	1989	10 %	1989
terme de l'échange (1979=100)	94.9	1980-89	84.4	1980-89
				91.2
				1980-89
<b>Exportations principales :</b>				
- Sénégal : produits arachidiens, de mer et pétroliers, phosphates/engrais				
- Mali : coton, animaux vivants, or, diamant				
- Mauritanie : produits de mer, minéraux de fer				
<b>AGRICULTURE-ELEVAGE-PÊCHE</b>				
pluie (mm) a. région Fleuve	289	1980-85	751	1989
b. capitale			869	1989
nombre de jours de pluie				206
a. région Fleuve				1981-89
b. capitale			50	1989
production mil & sorgho (tonnes)	594200	1989	1268440	1990
production riz paddy (tonnes)	146400	1989	282364	1990
production maïs, blé, orge (tonnes)	123300	1989	196579	1990
importations de céréales (tonnes)	515000	1989	89000	1989
consommation d'engrais (Kg/ha)	40	1982-88	59	1987-88
rendement mil/sorgho (Kg/Ha)	595	1979-84	567-588	1990
rendement riz (paddy) (Kg/Ha)	1594	1979-84	874	1989
effectifs bovins (x1000)	2464	1988	4703	1988
effectifs ovins/caprins (x1000)	3227	1988	11055	1988
effectifs camélins (x1000)	215	1988	231	1988
effectifs porcins (x1000)	56	1988	57.7	1988
pêche : production (tonnes)	245876	1990	85000	1989
				287100
				1990
<b>ACTIVITE MINIERE-INDUSTRIE</b>				
mineraux de fer (x1000 tonnes)				11263 1989
phosphates (x1000 tonnes)	2443	1989	5450	1987
exportations or (Kg)	198	1987-88	106	1988
industrie : nombre d'entreprises	27589	1987-88	12000	1988
industrie : emplois				46
				7900
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>				
impôts directs/recettes	20.3 %	1986-90	10.8 %	1989
impôts indirects/recettes	52.6 %	1986-90	75.8 %	1989
dépenses totales/PIB	21.1 %	1985-89	27.4 %	1985-89
déficit global/PIB (dons inclus)	2.3 %	1987-90	5.6 %	1985-89
dépenses du personnel/recettes	51 %	1989	28 %	1989
endettement	67000	1989	42000	1989
emprunts par 1000 habitants	9	1989	5	1989
salaire annuel moyen (USD)	5900	1989	1900	1989
				2900
				1989
<b>COMPTABILITE NATIONALE</b>				
1. Structure du PIB (coût des facteurs)				
secteur rural	18.8 %	1989	52.2 %	1989
- dont agriculture	10.9 %	1989	28.4 %	1989
- dont élevage	6.8 %	1989	13.2 %	1989
- industries extractives	0.3 %	1989	1.2 %	1989
- industries manufacturières	13.4 %	1989	7.5 %	1989
- dont industrie de la pêche				10.4 %
BTp	3.0 %	1989	3.6 %	1989
services marchands	48.3 %	1989	25.9 %	1989
services non marchands	12.2 %	1989	10.3 %	1989
				18.5 %
2. Structure des emplois du PIB				
consommation totale/PIB	94.5 %	1985-89	94.3 %	1985-89
consommation administrations/PIB	16.7 %	1985-89	17.5 %	1985-89
FBCF/PIB	12.8 %	1985-89	19.5 %	1985-89
				24.4 %
3. Indicateurs divers				
PIB par habitant (USD)	650	1989	260	1989
croissance PIB	3.1 %	1980-89	3.8 %	1980-89
croissance annuelle : agriculture	2.9 %	1980-89	1.5 %	1980-89
croissance annuelle : industrie	3.9 %	1980-89	7.9 %	1980-89
				5.2 %
				1980-89

N.B. : Certaines données proviennent de Banques de données Banque Mondiale, lesquelles ont été ajustées pour des besoins de comparaison.

### Performance économique

	Croissance PIB		FBCF/PIB		Taille échantillon
	1965-79	1990-88	1965-79	1980-88	
<b>Afrique</b>	4,5 %	2,7 %	20,4 %	20,5 %	
Sénégal	2,0	3,3	15,4	15,0	
Mali	3,9	3,2	16,9	18,5	
Mauritanie	2,0	1,6	24,8	29,5	
<b>Asie</b>	6,0	5,5	22,1	26,0	(15)
<b>Amérique latine</b>	5,0	1,1	20,5	19,1	(17)

Sources : Banque Mondiale et Fonds Monétaire (International Financial Statistics)

Notes : FBCF = Formation Brute de Capital Fixe

PIB = Produit Intérieur Brut.

Il en ressort du tableau ci-dessous que :

- a) La croissance économique dans les années 60 et 70 était sensiblement comparable sur les trois continents et l'écart s'est surtout creusé pendant les années 80.
- b) La croissance observée dans les Etats riverains est restée au-dessous de la moyenne continentale (1965-79);
- c) la baisse observée dans la croissance économique sur le continent africain doit être attribué davantage à une tendance défavorable dans la productivité de l'investissement qu'à un effondrement du taux d'investissement qui d'ailleurs n'a pas eu lieu.

En effet, l'effort d'investissement financé sur épargne intérieure aussi bien qu'extérieure fut considérable : 20 % du PIB en moyenne, sensiblement plus en Mauritanie mais moins au Sénégal et le Mali. Ces taux se trouvent en tout état de cause nettement au-dessus des taux observés historiquement (source : Kuznets) au Danemark (9,8 %, 1870-89), la Suède (11 % à 12 %, 1865-94), l'Allemagne (13,7 %, 1851-70), l'Italie (10 % à 11 %, 1961-1900), le Japon (10,1 %, 1887-1906) et le Royaume-Uni (en moyenne 9 % entre 1860 et 1899).

Par contre, la productivité des investissements s'effondra en Afrique de 0,22 (période 1965-1979) à 0,13 dans les années 80 alors qu'un PVD peut atteindre des taux d'efficacité de 0,30 à 0,44 comme l'ont démontré (Miyoshi, 1987), le Japon (0,34 pendant la période 1905 à 1935), la République de Corée (0,38, 1960-1985) et la République de Chine (0,44, 1960-1985). La productivité médiocre constatée en bon nombre de pays africains s'explique par le coût élevé des équipements, des choix technologiques inappropriés et investissements de prestige, une main d'oeuvre souvent insuffisamment qualifiée, une gestion défaillante, un entretien des équipements et infrastructures insuffisant, une nette préférence en faveur des investissements non directement productifs comme les logements résidentiels, les bâtiments de l'administration publique etc, sans oublier les aléas de la demande.

Les performances économiques des trois Etats riverains sont restées en-deçà des espérances exprimées depuis l'Indépendance en 1960. Cette constatation est surtout évidente pour le Sénégal et la Mauritanie dont les taux de croissance restèrent 1 % à 2,4 % au-dessous du niveau qu'un modèle prévisionnel, économétrique prédit compte tenu du niveau observé des exogènes ou variables politiques tels que l'épargne intérieure, investissement étranger, degré d'ouverture de l'économie, analphabétisme, mortalité infantile, déficits budgétaires et Balance des Paiements, tendance aux tensions inflationnistes etc, (Van Frausum, 1991).

Les contraintes du processus de développement sont bien connues et quasiment identiques bien que documentées de façon inégale dans les trois pays (voir page suivante) :

- **Tendances lourdes** : pluviométrie, fertilité des sols, utilisation d'énergies non renouvelables, démographie, rendements agricoles en stagnation, marché intérieur étroit, détérioration des termes de l'échange, échange inégal et protectionnisme exercé par les pays à revenu élevé (marchés mondiaux agricoles et du textile);
- **Héritages du passé** : indicateurs d'éducation et de santé médiocres, coûts de production élevés, exportations peu diversifiées, intégration verticale et horizontale insuffisante entre secteurs nationaux, recherche scientifique insuffisante, manque d'infrastructures, centralisation excessive des pouvoirs de décision, sous-développement du marché des capitaux, intégration économique régionale faible;
- **Politique et gestion** : instabilité politique, manque de contre-pouvoirs pouvant former des coalitions contre les excès et comportements irrationnels, politique d'import-substitution inefficace, interventionnisme de l'Etat, surévaluation de la monnaie, distorsions de prix (salaires interbranches, subventions), politique budgétaire imprudente, surendettement extérieur, protection et taxation excessives, déséquilibre entre différentes catégories de dépenses de l'Etat, un système éducatif ne répondant pas aux besoins immédiats et ne mettant pas suffisamment l'accent sur la maîtrise technologique (acquisition, opération, adaptation, innovation);
- **Les comportements des acteurs économiques** : tendance à la surconsommation, préférence pour l'activité commerciale et spéculative et absence d'une vision à long terme, esprit de fonctionnaire, insuffisances dans la gestion de la productivité dans un sens large (entretien, contrôle de qualité, design, marketing...), comportements oligopolistiques, résistances à la modernisation (comme l'intensification de l'agriculture, régime foncier), absence d'auto-discipline (par exemple pour maintenir les rémunérations salariales compatibles avec la productivité-travail), normes morales et éthique du travail, existence de clientélisme, de parasitisme social et activités de rentes, pollution, surexploitation des ressources naturelles.

Le PVD optimisera ses chances au progrès en sélectionnant et en promouvant les facteurs contribuant à la croissance tels que :

- Les valeurs culturelles et politiques compatibles;
- La gestion effective dans les administrations de l'Etat, dans les entreprises et les ménages;
- La recherche de l'excellence et une meilleure éthique du travail;
- Les infrastructures de soutien;
- Des intermédiaires financiers efficaces;
- Des politiques fiscale, industrielle, agricole, commerciale, de prix et du taux de change, de l'investissement, de l'éducation et de l'environnement incitatives et mettant constamment l'accent sur le développement des ressources humaines.

tout en évitant au maximum d'introduire des distorsions. Ce long et impressionnant catalogue des contraintes au développement a été répété à maintes reprises au point d'avoir suscité un pessimisme généralisé mais non justifié concernant les chances des économies africaines à surmonter les obstacles.

La confusion continue à planer sur les actions prioritaires à mener d'autant plus que l'épargne et les budgets sont généralement limités lors de la phase de démarrage. Ceci est à attribuer au fait que :

- Aucun des facteurs considérés comme pouvant contribuer au processus de développement n'est strictement nécessaire ou suffisant à garantir la croissance bien que d'autre part l'absence de ces facteurs rendra les chances de réaliser un développement soutenu extrêmement faible.

## Les contraintes pesant sur le développement

### A. Tendances lourdes

- croissance de la population;
  - urbanisation rapide/occupation illégale des sols/déficit en équipements et infrastructures de base;
  - migrations internes et externes;
  - forte inégalités de revenus (Sénégal) et disparités régionales (par exemple, concentration de l'infrastructure sanitaire dans la capitale);
  - pluviométrie/sécheresses périodiques;
  - désertification/dégradation de la qualité des sols/déboisement;
  - surexploitation de ressources énergétiques non renouvelables;
  - rendements agricoles faibles;
  - insécurité alimentaire/déficit vivrier structurel (Sénégal, Mauritanie)
  - surexploitation des ressources halieutiques (Sénégal, Mauritanie)
  - détérioration des termes de l'échange;
  - marché intérieur étroit et fragmenté (par exemple, enclavement de Kayes au Mali);

PAS  
PAS

## B. Héritages du passé

- exportations peu diversifiées (monoculture d'exportation héritée de la période coloniale) et par là une économie très fragile face aux chocs extérieurs;
  - coûts de production élevés (transports, communications, énergie, travail, importations)
  - existence de coûts informels (distorsions, parasitismes);
  - taxation et protection élevées (incitant à la fraude, par exemple la sous-facturation)
  - coût de la vie élevé;
  - politique d'import-substitution; manque d'efficacité des industries de substitution
  - contenu en importations élevé dans le secteur manufacturier;
  - absence d'intégration horizontale et verticale;
  - restrictions à l'importation et licences d'investissement
  - déficits budgétaires et déficits de la Balance des Paiements
  - aide alimentaire et prix à la consommation subventionnés pour les céréales (Sénégal);
  - un Etat surdimensionné
  - tradition très brève de l'administration publique en Mauritanie;
  - effectifs de l'Administration Publique et entreprises d'Etat gonflés
  - distorsions salariales : salaire de base plus indemnités relativement élevé dans le secteur public par rapport à la productivité et par rapport aux rémunérations dans le secteur informel
  - des dépenses récurrentes à caractère permanent ont été créées à l'occasion de la réalisation de recettes exceptionnelles limitées dans le temps
  - dette extérieure et service de la dette élevés
  - économies "sur-aidées" et, parallèlement, insuffisance d'investissements privés étrangers; rendement faible de l'aide étrangère et des projets d'investissement en général;
  - inadaptation du système éducatif (classes surchargées, insuffisance de l'enseignement technique, scientifique et professionnel, coût élevé, inefficacité interne et externe du système éducatif, taux de scolarité faible dans l'enseignement primaire)

PAS

PAS

PAS

PAS  
PAS

PAS

PAS

PAS

PAS

248

- le secteur santé souffre d'une insuffisance en quantité de médicaments, personnel, équipements PAS
- agriculteurs mal préparés aux cultures irriguées;
- les entreprises publiques n'ont pas réussi à former par le passé un nombre significatif d'entrepreneurs potentiels; elles ont été caractérisées par de des changements fréquents de dirigeants et manque de continuité dans la gestion
- les entreprises publiques ont souffert d'absence d'autonomie et une multiplication des structures de supervision;
- faute de financement, assistance technique, formation, sous-traitance par les grandes entreprises, les PME et artisans ont du mal à se moderniser;
- sous-développement du système bancaire et de marché du capital (manque de crédits à long terme et crédits aux PME, sur-endettement des entreprises, prédominance des crédits au secteur commercial, crédit de campagne agricole insignifiant, manque de performance dans la collecte de l'épargne);
- gestion imprudente des banques commerciales; insuffisance de la supervision par la Banque Centrale PAS
- insuffisance de données statistiques, financières et comptables.

#### **C. Politique et gestion**

- instabilité politique (conflits intérieurs et frontaliers, retombées de la crise du Golf); absence ou faiblesse des contre-pouvoirs démocratiques; facteurs de clientélisme et ethnicité, poids de la famille et du clan; idéologie unanime et allégeance personnelle plus que adhésion à un projet de société;
- centralisation excessive des décisions;
- rigidité de la politique du taux de change (zone franc CFA) et surévaluation du F CFA;
- diversité des textes réglementaires sur l'environnement et une procédure administrative lente (Sénégal);
- encadrement rural coûteux pour la collectivité PAS
- plans d'urbanisme non appliqués;
- déséquilibre entre dépenses en équipement/infrastructure et dépenses de fonctionnement PAS
- prépondérance des entreprises publiques recevant 41,1 % du total des crédits à l'économie en 1987 (Sénégal) PAS
- lourdeurs administratives (par exemple délais d'obtention de permis divers) PAS
- insuffisance des crédits alloués à la recherche par l'industrie.

#### **D. Comportements**

- modèle de consommation (contenu en importations élevé au Sénégal) : prédilection à la consommation; PAS
- épargne intérieure faible
- absence d'esprit d'entreprise sur le long terme;
- l'école est considérée comme le lieu privilégié de formation des élites et la voie pour accéder à un emploi salarié dans le secteur moderne/acquisition de connaissances générales pouvant satisfaire les exigences du métier de "fonctionnaire";
- préférence pour l'activité commerciale et spéculative à l'activité de production;
- concentration excessive des capitaux privés nationaux; comportements d'obligopoles et monopoles, cartelisation, coalitions;
- faiblesse du mouvement coopératif;
- esprit Etat-providence/esprit d'assistés;
- pollution liée à la défaillance des systèmes d'enlèvement des déchets et d'évacuation des eaux usées (Sénégal);
- faible sensibilité de la population pour les questions de l'environnement;

- faible sensibilité de la population pour les questions de l'environnement;
  - faible degré d'intensification de l'agriculture (engrais, traction animale, irrigation,...); sous-exploitation du cheptel (poids moyen du bovin est faible : 119 kg en 1989); absence d'infrastructure de distribution adaptée et de moyens de conservation des produits de la pêche;
  - les infrastructures d'irrigation sont caractérisées par une intensité capitaliste et coûts de gestion excessifs;
  - régime foncier traditionnel ne concorde pas avec les besoins de libéralisation de l'économie rural; utilisation irrationnelle des terres
  - qualité médiocre des produits et services produits localement; rapport qualité/prix défavorable; gaspillages;
  - insuffisances dans l'entretien des infrastructures et faible degré de responsabilisation auprès des producteurs et usagers
  - faible taux de remboursement par le paysan sur le crédit agricole;
  - faible productivité des facteurs travail et capital; recherche de gains de productivité insuffisante; insuffisance de la formation interne à l'entreprise;
  - utilisation irrationnelle des matières premières locales et contrôle insuffisant des coûts de construction.
- PAS
- PAS

**Note :** PAS indique que la contrainte fait l'objet de mesures correctives dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel.

Les expériences des Philippines et de l'Argentine montrent qu'une dotation élevée en capital humain, compromise par des politiques macro-économiques et sectorielles malheureuses, ne suffit pas à elle seule à générer le développement économique. Une dotation généreuse en ressources naturelles (les minerais au Zaïre, le pétrole au Nigéria) n'est pas non plus une garantie de démarrage et de changement structurel;

- Certaines contraintes se trouvent automatiquement allégées lors du processus de développement;
- Certains facteurs ou projets contribuent conditionnellement au développement dans le long terme alors que dans le court terme leur coût financier risque plutôt de balancer le pays dans l'endettement et la stagnation.

Cette confusion a obsédé les théoriciens du développement autant que les institutions internationales et les Gouvernements. Elle a été responsable du grand débat du vingtième siècle sur les modèles de développement : le modèle libéral et le modèle socialiste, socialisant ou fortement interventionniste. Ce débat semblerait se conclure en faveur du premier modèle alors que nombreux d'indicateurs montrent que la réalité économique dans les pays de l'OCDE est un modèle hautement hybride.

La conclusion tirée de vingt ou trente ans d'interventionnisme n'est pas que l'approche volontariste est condamnée à l'échec alors qu'elle vient de réussir au Japon, en Corée et que la variante socialiste avait permis de lever l'URSS au niveau d'une super-puissance mais que le succès de cette stratégie dépend essentiellement de l'existence d'une équipe de dirigeants et technocrates auto-disciplinés, intègres, patients et par là crédibles aux yeux des gouvernés, raisonnablement compétents et intellectuellement rigoureux, visionnaires, pragmatiques et évolutifs, prêts à admettre et à corriger immédiatement leurs erreurs éventuelles, prêts à laisser les forces créatrices s'épanouir plutôt que les frustrer, capables à gérer l'innovation, favorables à l'activité productive et à l'épargne, capables aussi à se désengager des domaines et dossiers qui par l'évolution vers une société plus complexe et une économie plus diversifiée sortent de leurs compétences intrinsèques.

Evidemment, ces qualités de direction sont matière rare dans les PVD d'autant plus que le pouvoir colonial n'était pas pressé à former des administrateurs africains de substitution ni des créateurs d'entreprises au qualifications techniques.

Le Gouvernement a la responsabilité de maintenir la stabilité politique, sociale et économique. Il corrigera les distorsions du marché tout en évitant de ne pas en introduire lui-même. Ceci n'exclut pas le volontarisme. L'observation suivante du Professeur Galbraith reste toujours aussi pertinente : "The market cannot reach forward to take great strides when these are called for. As it cannot put a man in space, it cannot bring quickly into existence a steel industry. Above all, no one can be certain that it will do so in countries where development has lagged and where there is not only a need for development but an urgent demand that it occur promptly. To trust the market is to take an unacceptable risk that nothing or too little will happen"<sup>1</sup>. Cependant, l'erreur d'interprétation a été de faire excessivement confiance au capacités de gestion de l'Etat et de l'avoir laissé neutraliser les pépinières de créateurs d'entreprises, pour reprendre l'expression dans le Plan d'Orientation du Sénégal (page 243).

En rétrospective, l'échec comparatif des expériences de développement dans les Etats riverains est, en dehors des tendances lourdes et les héritages du passé, autant à attribuer aux politiques nationales imprudentes (tels que des programmes d'investissements trop ambitieux), l'endettement extérieur et intérieur qu'à l'impuissance de la société et de l'Etat à produire à un rythme accéléré cette élite d'entrepreneurs nationaux capables de réussir la création de PME modernes. A l'Indépendance la dotation des PVD en entrepreneurs potentiels était très dérisoire ce qui était évidemment à attribuer au blocage par les intérêts coloniaux et aux insuffisances du système éducatif.

Il était alors compréhensible que les Gouvernements des jeunes Etats se voyaient obligés de prendre eux-mêmes l'initiative du développement forcé d'infrastructures, de l'industrialisation par la voie de l'import-substitution, de l'encadrement du secteur agricole et de la bancarisation de l'économie. L'acteur privilégié fut souvent la Société d'Etat. Parallèlement, des efforts considérables furent consentis envers l'enseignement : dans ce secteur les dépenses du Gouvernement central au Sénégal représentait 5,6 % du PIB et 3,3 % au Mali (1980). Il faut cependant remarquer que le coût unitaire dans l'enseignement primaire en Afrique francophone est 110 % à 190 % plus élevé qu'en Asie; dans l'enseignement secondaire et tertiaire le surcoût s'élève même respectivement à 300 % et à presque 900 % (World Bank, 1990). Autant dire que l'efficacité interne du système éducatif laisse à désirer.

S'engager simultanément sur la voie de la modernisation, de l'industrialisation et du développement du capital humain fut une expérience quasiment inédite et surtout rarement réussie. En 1960, le pourcentage de la population active occupée dans le secteur primaire était de 84 % au Sénégal et dépassait les 90 % au Mali et en Mauritanie comparés à 68 % (en moyenne) dans les pays scandinaves (1860), 43 % en France (1866), 23 % en Angleterre (1841), 88 % en Grèce (1860) et 89 % en Russie (1860). Quant aux indicateurs de l'enseignement ils furent médiocres comme l'illustre le tableau ci-dessous.

---

<sup>1</sup> "Le marché ne réussit pas à faire les grands pas quand ceux-ci sont nécessaires. Comme il ne peut pas envoyer l'homme dans l'espace, il ne peut pas créer rapidement une industrie sidérurgique. Avant tout, personne ne peut être certain qu'il le fera dans les pays où le développement est retardé et où il existe pas seulement un besoin de développement mais aussi une demande urgente qu'il se réalise rapidement. Se fier au marché équivaut à prendre un risque inacceptable que rien ou peu ne se passera".

## Education

	Sénégal	Mali	Mauritanie	Année
1. Taux alphabétisation des adultes	8 %	7 %	11 %	1960
2. Pourcentage du groupe d'âge inscrit dans :				
- enseignement primaire	40 %	24 %	13 %	1965
- enseignement secondaire	7 %	4 %	1 %	1965
- enseignement supérieur	1 %	< 1 %	< 1 %	1965

Sources : Banque Mondiale.

Le défi lancé simultanément à la croissance économique et le démarrage virtuel du développement des ressources humaines est un aspect particulier de la stratégie sub-saharienne. En effet, les informations dont nous disposons montrent que le véritable démarrage industriel des pays de l'OCDE fut précédé partout pour des avances marquées dans le secteur éducatif :

- En 1850, le taux d'alphabétisation des adultes était partout (excepté peut-être en Russie) sensiblement supérieur aux taux observés en 1960 dans les Etats riverains;
- Le taux d'alphabétisation des adultes dépassait déjà les 30 % dans les pays scandinaves, en Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse et était au moins 50 % en Belgique, l'Angleterre et la France;
- Autour de 1660, la moitié des jeunes en Angleterre étaient lettrés, le pourcentage inscrit dans l'enseignement secondaire dépassait déjà les 10 %, le pourcentage inscrit à l'université était de 2,5 %;
- En République de Corée le taux d'alphabétisation était déjà relativement élevé pendant la première moitié du vingtième siècle alors que le démarrage industriel ne débutait que dans les années 60;
- Entre 1872 et 1910 le taux d'alphabétisation au Japon passait de 15 % à presque 70 %; en même temps les taux de fréquentation dans le primaire sont passés de moins de 30 % en 1873 à plus de 90 % en 1907.

Contrairement aux pays industriels les pays riverains disposaient en phase de démarrage, d'une base d'élites intellectuelles et économiques extrêmement étroite, se comptant par centaines ou au mieux quelques milliers. Le premier défi était donc de les affecter le plus efficacement possible, d'éviter les conflits internes et la formation de coalitions néfastes au développement autocentré, de créer un environnement opérationnel favorable aux initiatives personnelles. Le deuxième défi était de développer des entreprises d'Etat pouvant servir comme centres de formation et comme tremplin (les pépinières) aux ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés désirant créer leur propre entreprise. Le troisième défi était de créer un climat d'investissement incitatif permettant à certains commerçants et pourvoyeurs de capitaux de diversifier leurs activités notamment vers le secteur industriel et les agro-industries. Finalement, le quatrième défi était de développer un système éducatif à rentabilité interne et externe élevée promouvant la transformation des valeurs culturelles et l'enseignement des connaissances techniques.

Malheureusement, malgré des moyens financiers considérables consentis, le bilan s'est avéré largement négatif dans ces quatre domaines, non seulement au Sénégal/Mali/Mauritanie mais généralement dans les PVD à faible revenu ayant opté pour la stratégie du "big-push" (grand bon en avant). Misant sur un rythme de développement largement au-dessus de la croissance naturelle ou spontanée ces économies ont payé cher, dans les années 80, l'incapacité à diversifier leurs exportations et à générer les devises nécessaires pour couvrir les importations supplémentaires dûs aux financement des infrastructures et les demandes induites (par l'effet multiplicateur de la demande).

La faible diversification de leur panier d'exportations - ou leur spécialisation excessive dans les produits soumis par excellence aux aléas des termes de l'échange - découle pour une part des mesures protectionnistes appliquées par les pays de l'OCDE, particulièrement dans les secteurs où les PVD bénéficient d'un avantage comparatif intrinsèque (tels que l'agriculture et le textile). Il découle d'autre part du climat peu favorable à l'investissement privé ainsi qu'au nombre nettement insuffisant d'entrepreneurs potentiels.

Le résultat en fut qu'après deux décennies de comptes courants chroniquement déficitaires, l'endettement public extérieur s'élevait, en l'année 1978, à 587 millions de dollars au Sénégal, 574 millions de dollars en Mauritanie et 539 millions de dollars au Mali. Dériores à l'échelle du marché des capitaux mondiaux, ces montants étaient néanmoins importants pour les Etats riverains puisqu'ils représentaient en 1978 respectivement 150 %, 482 % et 504 % de leurs exportations de marchandises. Dès lors, il était évident qu'ils ne seraient pas en mesure de rembourser leur dette extérieure; le flux de crédits privés à long terme s'arrêtait virtuellement.

#### 1.4. JUSTIFICATION ET PERFORMANCES ATTENDUES DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

En échange d'un engagement formel de la part des Gouvernements nationaux à appliquer un Programme d'Ajustement Structurel, les bailleurs de fonds ont maintenu le flux des crédits bilatéraux et multilatéraux (Banque Mondiale, Fonds Monétaire) bien que pour l'ensemble des pays africains sub-sahariens les transferts nets ont sensiblement régressés.

Accordés à des conditions (taux d'intérêt, échéance, différé d'amortissement) extrêmement favorables, comme l'illustre l'élément don dans le tableau suivant, ces emprunts permirent aux Etats riverains d'éviter l'effondrement de leurs importations tout en maintenant (1989) le service de la dette à un niveau acceptable (Mali) ou alarmant (Mauritanie, Sénégal) mais non encore catastrophique.

Allant dans le sens d'un allégement du poids de la dette les bailleurs de fonds ont annulé (1989-1990) 22,3 milliards de FCFA de la dette extérieure du Sénégal tandis que sur la période 1986-1990, ils annulèrent 54,2 milliards de FCFA de la dette malienne. Bien qu'apprécié, cet effort reste insignifiant comparé aux discounts effectifs et conditionnels obtenus, en 1991, par l'Egypte pour ses loyaux services pendant la crise du Golfe; 25 milliards de dollars furent annulés sur 50 milliards de dette extérieure.

#### Dette extérieure

	Sénégal	Mali	Mauritanie
- Dette extérieure	4.139	2.157	2.010
- En % des exportations des biens et services	320,7 %	488,7 %	394,8 %
- Service de la dette	29,4 %	15,0 %	20,1 %
- Elément don	69,5 %	76,1 %	58,6 %

Source : Banque Mondiale et calculs propres (élément don)

Notes : - Dette extérieure en millions de dollars

- Service total de la dette en % des exportations de biens et services.
- L'élément don est calculé à partir des conditions moyennes des emprunts publics extérieurs et en supposant un taux LIBOR de 10 %.

Les paragraphes précédents ne devraient pas laisser entendre que le développement économique des Etats riverains fut déterminé uniquement par le processus de surendettement extérieur et par les insuffisances au niveau des ressources humaines. Ceci serait oublier bien d'autres facteurs qui furent décisifs.

Un modèle économétrique (Van Frausum, 1991) nous permit de déterminer que la croissance de la population sur la période 1960-1979 - 2,1 % au Mali, 2,3 % en Mauritanie et 2,9 % au Sénégal - coût à ces pays respectivement 0,12 %, 0,23 % et 0,82 % de leur croissance annuelle du PIB; en effet le taux de croissance "optimal" se situerait autour de 1,73 % par an. Une croissance de la population trop rapide crée des tensions au niveau de la demande de céréales, services de santé, d'éducation, énergie non renouvelables et infrastructures et elle tend à déprimer le taux d'épargne des ménages par une augmentation des dépenses courantes en faveur d'une tranche de la population non immédiatement active.

Le même modèle économétrique nous permit de conclure que la détérioration des termes de l'échange ainsi que leur variabilité coûta cher aux Etats riverains; l'impact négatif sur la croissance annuelle du PIB se situe entre -0,51 % et -1,08 % selon le pays et la période (tableau ci-dessous).

#### Impact de la détérioration des termes de l'échéance sur la croissance annuelle du PIB

	Sénégal	Mali	Mauritanie
<b>Période :</b>			
- 1965-1979	-0,51 %	-0,71 %	-1,08 %
- années 80	-0,64 %	-0,79 %	-0,67 %

Source : calculs propres

Les périodes de sécheresses répétées (1968-1973, 1977, 1980-1981, 1983-84) et la pluviométrie généralement faible sont de nature à réduire les rendements agricoles qui restent d'ailleurs au-dessous des moyennes africaines observées (riz-paddy, mil/sorgho, maïs). Une mauvaise récolte tend également, par l'effet multiplicateur, à se répercuter sur la performance du secteur secondaire tourné vers la demande intérieure.

Un changement de climat - même si la température moyenne ne varie que d'un ou de deux degrés - conditionne l'agriculture et joue un rôle déterminant dans le retrait des forêts comme l'ont démontré les vagues successives de chaleur et de froid en Europe (Gimpel J., 1975). C'est finalement grâce aux progrès technologiques et à l'intensification des échanges commerciaux que les famines ont cessé de sévir en Europe occidentale vers le milieu du dix-neuvième siècle alors qu'avant, elles étaient encore en mesure d'influencer la croissance démographique. Au Moyen Age, 5 à 10 % de la population urbaine pouvait périr suite à des moissons perdues pendant deux années consécutives.

La désertification est provoquée autant par l'activité humaine que par les tendances climatiques. Au Sahel le rythme de déboisement est estimé à 0,7-0,8 % par an. 60 à 70 % de ces défrichements se font ou sont causés par l'extension de l'activité agricole, les autres raisons étant le surpâturage et la demande énergétique (au Mali le bois couvrirait 90 % des besoins énergétiques). Au Proche Orient romain et en Europe médiévale, le bois était le principal combustible tant à l'usage domestique qu'industriel ou artisanal. Les hommes saccagèrent leur environnement naturel et la première conséquence fut l'augmentation du prix du bois en raison de la rareté croissante (Gimpel J., 1975). Le renchérissement du bois incita les consommateurs à utiliser le charbon (treizième siècle) entraînant ainsi la pollution atmosphérique en centres urbains.

Les Gouvernements sahéliens, devant un défi comparable, essayent de promouvoir les économies d'énergie (exemple : les foyers améliorés), l'exploitation plus rationnelle des ressources forestières existantes et l'utilisation du gaz à des fins domestiques, gaz qui malheureusement doit être importé.

Il est évident que les problèmes de désertification et de rendements agricoles faibles connaissent une origine partiellement commune qui est le degré d'intensification de l'agriculture généralement très faible. Les aspects de cette intensification ne sont pas inconnus : utilisation d'engrais/pesticides/herbicides, irrigation, drainage, conservation de l'eau, variétés améliorées, renforcement de la recherche agronomique et services de soutien, rotations des cultures, agro-sylviculture, meilleure préparation des sols, utilisation d'outils et équipements plus adaptés (technologies permettant d'économiser sur le facteur travail aussi bien dans les champs que dans les tâches domestiques, pompes simples, moulins), intégration élevage-agriculture, création de groupements de villageois afin de distribuer les crédits de campagne, organiser les travaux communs et commercialiser les récoltes.

Réussir l'intensification signifie que le paysan devra anticiper le désastre écologique et l'insécurité alimentaire provenant de l'épuisement ou la raréfaction des terres cultivables. Il s'agit bien là d'anticipation puisque :

- historiquement le paysan ne passe pas à la phase d'intensification si les terres cultivables sont toujours relativement abondantes;
- la contrainte des terres cultivables malgré tout ne se pose pas encore de façon absolue au Mali et au Sénégal, pays qui selon la FAO (cité dans World Bank, 1990) seraient capables de nourrir une population de respectivement 38,5 millions et 20,7 millions (par contre, la Mauritanie ne pourrait nourrir que 2,4 millions d'habitants).

L'intensification demande donc bien un changement dans le comportement des agriculteurs qui pour des raisons d'insécurité alimentaire et inexpérience sont d'une part conservateurs quand il s'agit de modifier profondément leurs modes de culture, mais qui d'autre part répondent favorablement aux incitations de prix et substituent volontiers entre cultures si les coûts d'adaptation ne sont pas prohibitifs. Le rôle du Gouvernement est de développer les infrastructures de soutien, de responsabiliser, de favoriser le transfert de connaissances, et de créer un environnement incitatif.

Le coût de la vie et les coûts de production généralement élevés constituent l'argument qui traditionnellement alimente le discours pessimiste sur les capacités de pays africains à s'insérer dans les marchés d'exportation. Il est aussi reflété dans la surévaluation du FCFA et de l'Ouguiya Mauritanien. Il y a là différents aspects :

- a) Les salaires dans le secteur formel (privé et Etat) qui dépassaient de loin ceux payés en Thaïlande par exemple. Comme l'expliquait René Dumont, les grilles salariales de l'époque coloniale furent simplement reprises sans se soucier si ce coût salarial pouvait se justifier par la productivité de la main d'œuvre. En outre, la réglementation du marché du travail (dispositions d'embauche et de licenciement) était rigide au point que l'employeur dans le secteur moderne considérait le facteur travail comme un élément de coût fixe plutôt que variable.
- b) Bien que la pratique de la surfacturation est moins répandue en zone Franc - il existe au contraire un problème de sous facturation attribuable aux protections tarifaires élevées - l'analyse des prix à l'exportation des pays industriels et à destination des PVD africains (Yeats, 1990, Yeats, 1991) a révélé que les PVD payent une prime de 20 % à 30 % au-dessus des prix d'exportation unitaires pratiqués par les mêmes pays industriels à leur clients des pays riches. Une vérification rapide de notre part confirme que les firmes allemandes pratiquent une prime (1990) d'en moyenne 30 % sur les exportations des produits de la sidérurgie et les équipements non-électriques.

c) Les droits à l'importation (droits de douane plus droit fiscal, mais en dehors de la TVA ou TCA) varient entre 25 % et 65 % au Sénégal (faisant abstraction de certaines suspensions). Ils s'élèvent en moyenne à 20 % en Mauritanie et à 30 % au Mali (moyennes non pondérées). Ainsi les droits à l'importation se situent actuellement nettement au-dessus de la moyenne observée dans les pays industriels (7 % en 1987); considérant les réformes tarifaires intervenues récemment ainsi que la levée des restrictions quantitatives, la protection était encore supérieure dans les années 60 et 70.

Surtout, les droits à l'importation se trouvaient au-dessus de la moyenne observée en 1820 dans les pays industriels (22 % pour les produits manufacturés) bien que au-dessous du taux moyen qui prévalait aux Etats-Unis en cette période. Ajoutons que la taxation indirecte intérieure (TVA, TCA, TPS,...) est actuellement du même ordre de grandeur que dans les pays industriels. Ainsi, nous pouvons conclure que la fiscalité indirecte dans les Etats riverains n'est certainement pas compétitive.

d) Le coût unitaire des projets d'infrastructure (électricité, routes, approvisionnement en eau, assainissement, irrigation, bâtiments) est sensiblement supérieur en Afrique francophone qu'en Afrique anglophone, et il est sensiblement supérieur en Afrique subsaharienne qu'en Asie (nous reprenons dans le tableau ci-dessous les chiffres cités par King, Van der Tak and Singh (World Bank, 1990). Les raisons en sont :

- Géographiques, physiques et climatiques pouvant réduire la durée de vie des infrastructures et équipements;
- Coûts de transports élevés, en particulier à l'intérieur et sur pistes en terre aménagée (50 F CFA la tonne kilomètre au Mali contre 25 FCFA sur route bitumée); frais de ports élevés et délais longs;
- Contenu en importation élevé;
- Insuffisance de facilités de soutien nécessitant un stock de pièces détachées plus large; manque de fiabilité dans les services (eau, électricité) causant des délais ou nécessitant des aménagements supplémentaires (par exemple des groupes électrogènes); manque d'infrastructures sur lesquelles les projets pourraient bâtir;
- Productivité de la main d'œuvre faible nécessitant davantage de supervision et d'expatriés;
- Participation limitée de la part des populations locales aux projets; planification centralisée de l'entretien;
- Conception, matériaux et équipements inappropriés;
- Etudes préparatoires insuffisantes sur les alternatives à moindres coûts;
- Risque de non-paiement et délais dans les paiements;
- Problèmes bureaucratiques et coûts informels;
- Surfacturation des équipements (pratique oligopolistique);
- Faible recouvrement des coûts.

### Comparaisons des coûts de projets

<b>Tous projets confondus</b> Afrique francophone - Afrique anglophone Afrique subsaharienne - Asie	+ 30 % + 45 %
<b>Electricité et routes</b> Afrique francophone - Afrique anglophone Afrique francophone - Asie	+ 25 % à + 30 % + 55 % à + 60 %
<b>Construction de route (2 voies)</b> Afrique subsaharienne - Asie (Sud)	+ 30 %
<b>Entretien de routes (2 voies)</b> Afrique subsaharienne - Asie (Sud)	+ 120 %
<b>Approvisionnement d'eau</b> Afrique francophone - Afrique anglophone Afrique francophone - Asie	+ 10 % à + 15 % + 25 %
<b>Approvisionnement d'eau (urbain, 1985)</b> Afrique subsaharienne - Asie du Sud-Est	+ 80 %
<b>Approvisionnement d'eau (rural, 1985)</b> Afrique subsaharienne - Asie du Sud-Est	+ 166 %
<b>Irrigation (projets de 1000 à 3000 ha)</b> Afrique subsaharienne - Inde/Pakistan/Thaïlande	+ 60 % à + 125 %
<b>Assainissement (urbain, 1985)</b> Afrique subsaharienne - Asie du Sud-Est	+ 90 %
<b>Assainissement (rural, 1985)</b> Afrique subsaharienne - Asie du Sud-Est	+ 66 %
<b>Construction bâtiment (enseignement post-secondaire, 1980-1983)</b> Afrique de l'Ouest-Asie (Sud)	+ 90 %

Sources : World Bank, 1990.

A l'image d'une taxation indirecte élevée et illustrant parfaitement le degré de l'intervention de l'Etat dans le processus de développement économique, la consommation des administrations publiques - tout comme les dépenses publiques totales - fut élevée dans les Etats riverains comparée aux données historiques dont nous disposons pour les pays industriels (tableau ci-dessous). Par contre, il semblerait que la proportion du commerce extérieur (importations plus exportations) dans le PNB ne fut pas atypique au Sénégal et en Mauritanie (20 % à 25 % dans les années 60) par rapport aux proportions observées en Angleterre (21,6 % : 1837-45), Etats-Unis (12,9 % : 1834-43), Japon (10,3 % : 1878-87) bien que sensiblement inférieure aux proportions observées dans les pays scandinaves, l'Australie, le Canada et l'Allemagne.

Seulement, contrairement aux échanges commerciaux européens, les échanges entre pays africains sont restés plutôt marginaux; ainsi les échanges de la CEAQ, composée du Sénégal, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, ne représentent que 5,5 % de leurs exportations totales en 1987 (1,2 % en 1960). A titre de comparaison, les échanges intra-ASEAN (Asie du Sud-Est) représentent 17,7 % de leurs exportations totales (1987).

**Consommation et dépenses totales des administrations publiques (par rapport au PIB ou PNB)**

Pays		Consommation publique	Dépenses publiques totales
Mali	1967-69	10 %	28,3 %
	1970-79	10 %	28,3 %
Mauritanie	1960-69	20,1 %	44,5 %
	1970-79	23,7 %	41
Sénégal	1960-69	17 %	29,8 %
	1970-79	16,1 %	24,7 %
Allemagne	1851-70	4 %	10 % (1880)
Suède	1861-80	4,4 %	6 % (1880)
Italie	1861-80	4,2 %	-
Japon	1950-59	10,3 %	11 % (1880)
Angleterre	1860-79	4,8 %	10 % (1880)
Etats-Unis	1869-88	3,6 %	8 % (1880)

Sources : Banque Mondiale (1991)  
 World Bank (1990)  
 World Bank-STARS (March 1990).

TABLEAU : les Programmes d'Ajustement Structurel (matrice des mesures)

VOLET	SENEGAL	MAU	MAURITANIE	OBSERVATIONS
<b>1. STABILISATION</b>				
1.1 dette extérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• emprunts non-concessionnels limités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• moratoire sur les dettes envers la Chine et l'URSS; le Gouvernement mènera une politique de gestion de la dette prudente et s'efforcera d'obtenir des dons et des prêts hautement concessionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aucun recours à des emprunts non concessionnels</li> <li>• le Gouvernement contractera ni ne garantira aucun crédit d'échéance inférieur à 15 ans hormis dans le cadre de rééchelonnement</li> </ul>	
1.1.1 rééchelonnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• effectué</li> </ul>	
1.1.2 annulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• partielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• partielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• partielle</li> </ul>	
1.2 dépenses de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le Gouvernement s'engage à ne pas accumuler de nouveaux engagements nets</li> <li>• améliorer l'équilibre entre les dépenses salariales et non-salariales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• politique de modération des dépenses</li> <li>• réduction des engagements intérieurs nets de l'Etat vis-à-vis du système bancaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• limiter la part de la masse salariale</li> <li>• programme de départs volontaires</li> <li>• suppression de 3000 postes</li> <li>• le Gouvernement a mis un terme à la pratique de paiement des salaires avec un retard d'un mois ou plus</li> <li>• blocage des salaires et gel des augmentations automatiques au mérite</li> <li>• accroître les crédits budgétaires pour les dépenses d'entretien, santé, éducation et de développement</li> </ul>	
1.2.1 salaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction de la masse salariale (réduction du nombre d'agents, pas d'augmentation salariale jusqu'en 1992)</li> <li>• ramener les effectifs à environ 60464 (contre 70000 au début du PA)</li> </ul>			
1.2.2 fournitures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• équilibrer les dépenses courantes non-salariales</li> </ul>			
1.2.3 investissements				
1.2.4 subventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction subventions d'exploitation aux entreprises publiques</li> <li>• subventions d'équipement remplacées par crédits à long terme</li> <li>• annulation de la garantie d'Etat sur emprunts domestiques par entreprises publiques</li> <li>• élimination des subventions indirectes (d'ordre fiscal ou financier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• augmenter les dépenses d'équipements</li> <li>• révision de la politique de garantie des emprunts des entreprises publiques et mixtes</li> <li>• réduction des dépenses pour bourses d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• montants appropriés aux dépenses non salariales (santé, éducation, infrastructure)</li> <li>• réduction pour entreprises publiques</li> <li>• gel des bourses d'études</li> </ul>	
1.3 politique monétaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>• masse monétaire sera limitée à 4.5 % en 1991 et accès limité au réescampt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• croissance de la liquidité intérieure à un rythme compatible avec les objectifs concernant l'inflation</li> <li>• croissance de la masse monétaire inférieure au PIB nominal</li> </ul>	

VOLET	SENEGAL	MALI	MAURITANIE	OBSERVATIONS
2. INCITATIONS & POLITIQUES DE LIBERALISATIONS				
2.1 taux de change	<ul style="list-style-type: none"> <li>CFA parité fixe avec FF; dépréciation du taux de change effectif réel est recherché par un contrôle de l'inflation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CFA parité fixe avec FF; dépréciation du taux de change effectif réel est recherché par un contrôle de l'inflation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>politique souple pour préserver la compétitivité des exportations (le Ouguiya est défini par rapport à un panier de monnaies étrangères)</li> </ul>	
2.2 commerce extérieur 2.2.1 Tarif Douanier	<ul style="list-style-type: none"> <li>réforme (1986)</li> <li>réduction du niveau de protection effective</li> <li>réduction des exonérations</li> <li>mesures pour réduire la sous-facturation en introduisant un tarif minimum</li> <li>utilisation des services de la SGS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réforme tarifaire : classification simplifiée ainsi que réduction du nombre de taux</li> <li>collaboration avec la SGS</li> <li>élimination des taxes à l'exportation</li> <li>taxe variable (TV) sur le riz et le sucre afin de stabiliser le prix par rapport aux fluctuations des prix mondiaux et la production nationale</li> <li>taxe dégressive de protection (TDP) levée sur certains produits concurrents de la production nationale (dégresif sur 3 ans)</li> <li>élimination en 1990</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réforme en étapes; réduire le taux de protection effective de 60 % (moyenne) à 40 %</li> <li>simplification de la structure</li> </ul>	SGS = Société Générale de Surveillance
2.2.2 licences d'importations	libéralisation du régime des importations		abolies	
2.2.3 restrictions	<ul style="list-style-type: none"> <li>restrictions quantitatives abolies</li> <li>lutte contre le dumping; mesures de sauvegarde sur base de réciprocité</li> <li>simplification des procédures d'exportation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>monopoles d'importation supprimés (y compris de la Pharmacie Populaire du Mali)</li> <li>monopoles d'exportation supprimés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>élimination du visa de la Banque Centrale pour les importations que les opérateurs financent sur leurs propres devises</li> </ul>	
2.3 commerce intérieur 2.3.1 pétroliers		<ul style="list-style-type: none"> <li>OSRP : système d'ajustement automatique des prix intérieurs en fonction des prix mondiaux</li> </ul>		
2.3.2 céréaliers	libéralisation de la commercialisation du riz			
2.4 prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>nouvelle tarification pour les produits pétroliers (SAR) : prix sortie-refinerie égal à la parité importation</li> <li>réduction des prix énergétiques (fuel et diesel oil, électricité), télécommunications et les services du Port de Dakar</li> <li>suppression du contrôle des prix à priori dans le secteur concurrentiel (relèvement des prix des biens naguère subventionnés par l'Etat : riz, pain, sucre, huile comestible)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>libéralisation progressive (catégories de biens et services dont les prix sont contrôlés sont passées de 10 à 4; tous les contrôles supprimés en janvier 1991, sauf pour les produits pétroliers (étude en cours)</li> <li>libéralisation des prix agricoles aux producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>transformation et commercialisation libéralisées</li> <li>réglement/paiements accélérés des producteurs de riz</li> <li>libéralisation progressive</li> <li>élimination du système des marges fixes pour les biens fabriqués en Mauritanie</li> <li>fixation de la redevance irrigation et prix de vente des intrants ou prix de revient</li> <li>nouvelle tarification de l'électricité et d'eau</li> <li>politique de vérité des prix</li> <li>programmes de démonopole (SMCP a perdu le monopole en matière d'importation des produits pétroliers; SONIMEX pour le riz, sucre et thé)</li> <li>taux d'intérêt réel positif</li> <li>grille simplifiée</li> <li>plus de latitude dans la fixation des taux prêteurs afin de mieux refléter les risques</li> <li>instauration d'une prime de fidélité sur les comptes d'épargne afin d'encourager l'épargne stable</li> </ul>	OSRP = Office de Stabilisation et de Régulation des Prix
2.5 taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>structure des taux d'intérêt simplifiée</li> <li>plus grande marge de manœuvre laissée aux banques primaires</li> <li>politique sectorielle du crédit abandonnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>taux d'intérêts réels positifs</li> <li>plus de latitude aux banques commerciales pour fixer librement les taux</li> <li>taux d'escompte préférentiel aboli</li> </ul>		SMCP = Société Mauritanienne de Commercialisation des Produits Pétroliers

VOLET	SENEGAL	MAU	MAURITANIE	OBSERVATIONS
2.6 fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>mesures pour réduire le taux de taxation effectif marginal</li> <li>introduction de la prime à l'exportation</li> <li>améliorer l'administration et la collecte des recettes (constituer un dossier unité du contribuable), réforme de l'impôt foncier, taxation du secteur informel, élimination des exonérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>audit sera effectué afin d'identifier les réformes requises du Code Général des Impôts</li> <li>renforcer l'administration des impôts par l'information des données et l'identification des contribuables par un code individuel</li> <li>éliminer les exonérations fiscales non justifiées par le Code des investissements</li> <li>étude sur la taxation du secteur informel et agricole</li> <li>élargir l'assiette de l'impôt, relever l'élasticité du système</li> <li>réduction de l'impôt sur les bénéfices de 50 % à 45 % (1986)</li> <li>réduction de l'impôt sur les salaires de 15 % à 7.5 % (1986)</li> <li>introduction (1992) d'un impôt unique sur les revenus personnels et les bénéfices</li> <li>instauration d'une TVA (taux de 10 %, 17 % et 'zéro') remplaçant l'IAS</li> <li>services assujettis à une Taxe sur les Prestations de Service (TPS)</li> <li>Impôt Spécial Sur Certains Produits (ISCP) destiné à influencer la consommation</li> <li>sera étendu dans les domaines de la santé et des infrastructures d'irrigation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sera révisée et simplifiée en vue de renforcer l'élasticité du système</li> <li>élimination progressive des exonérations en dehors du Code des investissements</li> <li>élargir l'assiette de l'impôt (secteurs minier, pêche, agriculture, informel)</li> <li>amélioration de l'administration et du recouvrement de l'impôt</li> </ul>	
2.6.1 directe	<ul style="list-style-type: none"> <li>simplification du système</li> <li>impôt sur le revenu unique (taux maximum de 50 % pour éliminer la double taxation des dividendes)</li> <li>impôt sur les sociétés de 35 % (30 % en 1991/92)</li> <li>généralisation de la TVA au commerce et aux prestations de service</li> <li>réduire la dépendance des taxes énergétiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>étude sur impôt sur le revenu et bénéfices des entreprises (BIC)</li> </ul>	BIC = impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux
2.6.2 indirecte			<ul style="list-style-type: none"> <li>étude pour remplacer la taxe sur le chiffre d'affaires par la TVA</li> </ul>	IAS = Impôt sur les Affaires et les Services
2.6.3 recouvrement des coûts			<ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre</li> </ul>	
3. REFORMES INSTITUTIONNELLES POLITIQUES SECTORIELLES				
3.1 entreprises publiques				
3.1.1 privatisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>une trentaine d'entreprises</li> <li>privatisation de certains services de l'Etat (certains recevront néanmoins des contrats d'exclusivité de deux ans maximum)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 (4 effectivement privatisées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>privatiser certaines entreprises, accroître l'autonomie et renforcer le contrôle financier des autres</li> <li>rizières, retrait de l'Etat du secteur industriel; pas plus de 50 entreprises d'Etat existent en 1992 (= moins 50)</li> </ul>	
3.1.2 restructuration & réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>réhabilitation des entreprises qui resteront sous contrôle de l'Etat</li> <li>adoption de contrats-plan (SONATEL, SONEES, SENELEC, SOTRAC) et Lettres de Missions</li> <li>audits</li> <li>les CPs comprendront des primes d'incitation aux managers des entreprises publiques</li> <li>intégrer les entreprises administratives et non-commerciales dans l'administration centrale</li> <li>les entreprises publiques de nature commerciales seront transformées en Sociétés Nationales autonomes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>contrat-plan Etat-CMDT</li> <li>réduction des effectifs de l'OPAM</li> <li>réhabilitation de l'Office du Niger</li> <li>contrat-plans pour trois sociétés restant propriété de l'Etat</li> <li>restructuration de l'OPT en 3 nouvelles structures (télécommunications, postes, chèques postaux)</li> <li>OTS et SUKULA seront transformés en sociétés d'économie mixte</li> <li>restructuration des opérations de développement rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SNIM, OPT, Air Mauritanie, SONADER (contrat plan), services du Port</li> <li>réduction des effectifs de la SNIM (25 %)</li> <li>calcul du prix de revient des prestations SONADER</li> <li>conversion au fuel des centrales de Nouakchott et Nouadhibou afin de réduire les coûts; réduction des "pertes" sur les réseaux de distribution</li> </ul>	SNIM = Société Nationale Industrielle et Minière OPT = Office des Postes et Télécommunications OPAM = Office des Produits Agricoles du Mali
3.1.3 liquidation				OTS = Opération Thé de Sikasso
3.1.4 autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>neuf entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 (avant juin 1990); Air Mali</li> <li>plan d'action pour 22 entreprises publiques supplémentaires a été préparé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>rôle de la CSA réorienté vers la distribution de l'aide alimentaire</li> </ul>	SUKULA = Complexe Sucrerie du Kala CSA = Commissariat à la Sécurité Alimentaire

VOLET	SENEGAL	MAU	MAURITANIE	OBSERVATIONS
3.2 Code de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>révision du Code (1987) afin d'éliminer le biais en faveur des projets à intensité capitaliste élevée</li> <li>régime privilégié pour PME, entreprises valorisant les ressources locales, développant l'innovation technologique, entreprises décentralisées</li> <li>adoption du Guichet Unique : simplification et centralisation des procédures administratives de création d'entreprises</li> <li>meilleur fonctionnement de la Zone Franche Industrielle de Dakar; le Gouvernement envisage le statut de l'entreprise franche quel que soit son lieu d'implantation</li> <li>réforme en cours</li> <li>déengagement de l'Etat</li> <li>étude sur la création d'un marché secondaire d'actions</li> <li>réhabilitation de 3 banques d'Etat (BNDS, USB, BCS); fusion ou liquidation de certaines banques</li> <li>réforme du système de supervision bancaire</li> <li>fixation à 1 milliard de CFA du capital minimum des banques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>procédures relatives au Guichet Unique simplifiées (approbation automatique 30 jours après le dépôt de la demande)</li> <li>révision du Code du Commerce, Code Minier (limitera la participation de l'Etat, simplification de licences de prospection et d'exploitation), Code d'Investissement (avantages en fiscalité intérieure mais excluant toute exemption de droits de douane)</li> <li>création de tribunaux commerciaux (1988)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>nouveau Code et nouvelles procédures d'approbation des investissements</li> </ul>	
3.3 Système bancaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>opération de raliéfaction des CCP</li> <li>restructuration de la BDM et BAUMA</li> <li>réforme des instruments de la politique monétaire afin de remplacer le contrôle administratif du crédit par une politique des taux d'intérêt et réserves obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>nouveau plan comptable</li> <li>signature de contrats-programmes</li> <li>promulgation de ratios prudentiels</li> <li>système de réserves obligatoires institué et contrôle quantitatif du crédit levé</li> <li>renforcement des fonctions de contrôle de la Banque Centrale</li> <li>fusion des banques commerciales</li> <li>objectif de permettre au secteur privé de devenir actionnaire majoritaire</li> <li>recouvrement des créances gelées</li> <li>développement de l'intermédiation financière</li> <li>étude sur la création d'un réseau de caisses populaires</li> <li>réforme du crédit agricole (transfert à la UBD) avec objectif d'atteindre un taux de remboursement proche de 100 % sur les crédits de la campagne de l'hivernage 91/92</li> <li>étude sur le marché monétaire</li> <li>programme triennal à horizon mobile</li> <li>meilleure sélection des projets selon critères économiques, implications des coûts récurrents et capacité de service de la dette</li> <li>meilleur suivi des projets</li> <li>procédures de passation des marchés publics</li> <li>diriger les investissements d'urbanisation vers les villes dans les zones agricoles</li> <li>études sur la politique de logement et du transport urbain</li> <li>réhabilitation des infrastructures routières, aéroports, ports maritimes</li> </ul>	<p>BDM = Banque de Développement du Mali</p> <p>UBD = Union des Banques pour le Développement</p>
3.4 PIP (investissements publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>programme triennal à horizon mobile</li> <li>adoption de méthodologies de planification et de préparation des projets (adoption d'un manuel); implications du PIP sur les dépenses récurrentes (transports, Santé, Education, développement urbain et approvisionnement en eau)</li> <li>concentrer les investissements sur les réhabilitations d'infrastructure, soutien aux secteurs directement productifs; l'Etat définira les priorités sectorielles</li> <li>transfert progressif des responsabilités d'identification des projets vers les ministères techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programme triennal à horizon mobile</li> <li>réorientation pour intensifier l'appui accordé aux secteurs directement productifs; priorité au secteur rural, à la réhabilitation des infrastructures, éducation et santé</li> <li>amélioration de la programmation et du suivi des investissements (sélection sur base de viabilité économique, incidence sur le service de la dette, charges récurrentes et impact social)</li> <li>renforcer la capacité d'identification et d'évaluation des projets des ministères techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caisse Autonome d'Amortissement assure la centralisation des règlements au titre du service de la dette extérieure</li> <li>dettes croisées des entreprises liquidées et privatisées ont été réglées</li> </ul>	
3.5 Gestion de la dette : 3.5.1 dette extérieure			<ul style="list-style-type: none"> <li>dettes croisées acquittées dans le secteur public</li> </ul>	
3.5.2 dette intérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>acquitter les dettes croisées dans le secteur public (règlement définitif d'ici juin 1993)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>équivalent à 2 mois d'importation</li> </ul>	
3.6 réserves internationales brutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>équivalent à 1.2 mois des importations en 1997</li> </ul>			

VOLET	SENEGAL	MAURITANIE	MAURITANIE	OBSERVATIONS
3.7 politiques sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>définition d'une liste cible de produits à l'exportation porteurs</li> <li>meilleur fonctionnement des instruments de promotion à l'exportation (primes à l'exportation et drawback)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>privilégier l'octroi de crédit au secteur privé et productif</li> <li>promouvoir les micro-entreprises (faciliter l'octroi de crédits aux PME créées par exemple par de jeunes commerçants)</li> <li>élaboration d'un Plan Cadre pour la vallée de Fleuve Sénégal</li> <li>diversification de la production agricole</li> <li>développer les terres irriguées</li> <li>réforme foncière (attribution de terres) laissant preuve dans le Trarza-Est</li> <li>réhabilitation des périmètres irrigués existants</li> <li>réhabilitation et extension des petits barrages hors vallée du fleuve Sénégal</li> <li>augmentation des prix aux producteurs et à la consommation</li> </ul>	
3.7.1 agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle Politique Agricole : progresser sur le plan de l'autosuffisance alimentaire et responsabiliser les producteurs</li> <li>promotion à l'exportation, diversification</li> <li>libéralisation du commerce des intrants et réduction des subventions sur les intrants</li> <li>limitation du rôle des sociétés de Développement Rural et plus grande efficacité des services d'encadrement</li> <li>réforme du Crédit Agricole et régime foncier (améliorer la transparence des procédures d'allocation des terres)</li> <li>promotion des céréales locales à travers un système des prix établissant une protection contre les importations de riz (politique céréalière - prix incitatifs)</li> <li>étude de la filière-orachide (plus grande flexibilité des prix au producteur, réduction du coût de collecte et transport des graines)</li> <li>programme de redressement de la filière coton</li> <li>Code Forestier et Code Pastoral à élaborer</li> <li>Nouvelle Politique Industrielle</li> <li>promotion par une réduction des coûts à la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>objectifs : diversification, sécurité alimentaire, amélioration de la gestion des ressources naturelles</li> <li>développement de produits d'exportation et substitution aux importations</li> <li>mécanisme reliant le prix du coton payé aux producteurs par la CMDT aux prix mondiaux (prime au-dessus d'un prix plancher ajustable)</li> <li>création d'un fonds cotonnier afin d'amortir l'effet des fluctuations à court terme du prix mondial du coton</li> <li>réhabilitation des infrastructures d'irrigation plutôt que construction de nouveaux systèmes</li> <li>réforme des agences de développement rural</li> <li>renforcer le lien entre la recherche et la vulgarisation agricole</li> <li>élargir les services publics offerts à l'élevage</li> </ul>		CMDT = Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
3.7.2 industrie			<ul style="list-style-type: none"> <li>stratégie de réduction des goulots dans l'infrastructure de base (réseaux de transport et de télécommunications), faciliter l'octroi de crédits aux entrepreneurs potentiels</li> </ul>	
3.7.3 autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>réviser la tarification dans le secteur des transports</li> <li>le secteur de la pêche fera l'objet d'un plan d'action global tout en évitant la surexploitation des ressources halieutiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>programmes de vulgarisation et de formation en matière de gestion d'entreprise (à réaliser)</li> <li>manuel d'étude de faisabilité approuvé par faisabilité approuvé par la Commission Nationale d'Investissements</li> <li>pêche artisanale (fiscalité, crédit)</li> <li>renforcement des capacités de recherche des ressources halieutiques</li> <li>instauration d'une période de 4 mois par an de fermeture des zones de reproduction</li> <li>renforcement des capacités de surveillance par l'acquisition d'équipements</li> <li>amélioration des installations de débarquement et des capacités de manutention</li> <li>actions pilotes d'intégration agriculture-élevage</li> <li>diversification du secteur minier (cuivre, or, phosphates, soufre) : études</li> <li>informatisé</li> <li>programme d'audits publics</li> </ul>	
3.8 dispositif de suivi des dépenses de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>renforcer la cellule au Ministère des Finances</li> <li>éliminer la duplication des contrôles</li> <li>système d'évaluation pour la consommation d'eau, électricité, Téléphone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>renforcement de la gestion des finances publiques</li> <li>intégration et consolidation des fonds spéciaux et budgets annexes dans le budget général</li> <li>assainissement des marchés publics</li> <li>lutte contre la fraude, meilleure maîtrise des heures supplémentaires, frais de mission</li> <li>suivi des arriérés</li> <li>vérification des postes de Téléphone et compteurs d'électricité facturés à l'Etat</li> </ul>		

VOLET	SENEGAL	MAURITANIE	MAURITANIE	OBSERVATIONS
3.9 réforme de la Fonction Publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>réduction du nombre de ministères; regroupements de certaines structures</li> <li>programme de départs volontaires à la réinsertion (agents qui désirent se lancer dans les activités de production) et à la restructuration (excédent par rapport aux tâches), programme de retraite anticipée</li> <li>réduction de la contribution de l'Etat à la Caisse de Retraite</li> <li>arrêt de l'embauche automatique</li> <li>définition d'un système de primes de performance, étude des conditions de travail et traitements des agents d'Etat</li> <li>informatisation des données/gestion des effectifs de la Fonction Publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réduction du nombre et de la taille des structures et application des cadres organiques dont les objectifs sont : cadre pour la préparation du budget de personnel, justification de chaque poste, comparaison ressources humaines et besoins, correspondance entre postes et structures administratives et tâches ayant permis d'identifier un excédent de 8000)</li> <li>assurer l'équilibre financier à moyen terme de l'INPS, réduction des frais de gestion</li> <li>politique de décentralisation politique et administrative</li> <li>informatisation du fichier du personnel</li> <li>révision de la politique de rémunération des agents (éventualité d'instaurer des primes de performance)</li> <li>arrêt de l'embauche automatique (1983)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>rendre la Fonction Publique simplifiée, motivée et plus performante (1992)</li> <li>répartition des pouvoirs et attributions avec les municipalités</li> <li>renforcement de la fonction de planification, comptabilité publique, administration fiscale, informatisation de la gestion du personnel</li> </ul>	INPS = Institut National de la Prévoyance Sociale
3.10 marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'objectif est de réduire les inégalités salariales entre secteurs formel-informel</li> <li>les employeurs ont la possibilité d'engager sans avoir recours au Service de la Main d'Œuvre</li> <li>étendre le champs d'application des contrats à durée déterminée</li> <li>gel du SMIG</li> <li>exonération de l'impôt sur le revenu des employés pour certaines entreprises (ce qui correspond à une subvention salariale)</li> <li>pour les PME : élimination de l'autorisation préalable de licenciement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>révision du Code du Travail</li> <li>monopole en matière d'embauche de l'ONMOE aboli</li> <li>assouplissement des conditions de licenciement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réforme si nécessaire dans le but de réduire les rigidités</li> </ul>	
4. DIMENSIONS SOCIALES RESSOURCES HUMAINES				
4.1 protection des couches vulnérables de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>identification des couches vulnérables</li> <li>création d'une Délégation à l'Insertion à la Réinsertion et à l'Emploi ainsi que d'un Fonds National de l'Emploi (programmes de travaux publics en zones urbaines)</li> <li>Programme d'action pour l'emploi des Jeunes (essentiellement travaux d'entretien et de réhabilitation)</li> <li>programme de soutien aux familles défavorisées sous forme de petits projets productifs au niveau familial</li> <li>système de crédit organisé sur une base communale : <ul style="list-style-type: none"> <li>les groupes cibles sont les associations des jeunes, associations villageoises, les organisations de femmes, les coopératives, les Groupements d'Intérêt Economique qui développent l'auto-emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>rôle de l'OPAM limité au maintien d'un stock national de sécurité, à la gestion de l'aide alimentaire et à l'approvisionnement en céréales des régions déficitaires</li> <li>partants volontaires recevront une indemnité à près de 4 années de traitement et ils bénéficieront du soutien d'une structure de réinsertion, d'un fonds de formation et de préparation professionnelle (couvrant 80 % des frais de formation) et d'un fonds de garantie destiné à faciliter le financement bancaire des projets retenus (couvrant 50 % du risque commercial sur le montant principal des crédits accordés aux partants par des banques commerciales)</li> <li>renforcer la collecte d'indicateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programme de formation et de création d'emplois pour les rapatriés et les agents ayant perdu leur poste</li> <li>programme "vivres contre travail" (petits barrages, coopératives agricoles, routes en terres améliorées, dégagement de saleté, construction de cimetières et salles de classe)</li> <li>les céréales de l'aide alimentaire sont attribuées au secteur privé par le moyen d'appels d'offres sur la base d'un prix minimum de référence afin de ne pas créer une concurrence déloyale vis à vis des céréales locales</li> <li>dégager davantage de ressources en faveur des secteurs sociaux</li> <li>recouvrement des coûts atténué pour les groupes les plus vulnérables</li> </ul>	

VOLET	SENEGAL	MAURITANIE	MAURITANIE	OBSERVATIONS
4.2 politique de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>les projets sont la lutte contre la désertification, protection de la nature, hygiène, santé et assainissement, aménagements des périmètres irrigués, ouvrages hydro-agricoles, éducation et formation, travaux de réhabilitations (bâtiments, marchés, rues, canalisations)</li> <li>les critères sont : créer le plus grand nombre d'emplois au coût le plus bas, exécution et suivi relativement peu compliqués, potentiel de viabilité à long terme et effet multiplicateur</li> <li>le programme sera réalisé avec le soutien d'une Unité de Gestion Spéciale</li> <li>plan d'action en cours de développement et investissements prioritaires dans les domaines suivants : santé de la mère et de l'enfant, fécondité et espacement des naissances, promotion de la femme, préservation de la famille, migration, urbanisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sociaux et enquêtes des ménages</li> <li>renforcer les projets visant à une participation accrue des femmes dans le développement</li> <li>recouvrement des coûts en tenant compte des groupes sociaux les plus vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collecte des données sur la distribution des revenus</li> <li>adoption d'une formule de prix pour les céréales de l'aide alimentaire</li> </ul>	
4.3 Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>priorité aux dépenses pour l'enseignement primaire</li> <li>meilleure correspondance entre formation et emploi</li> <li>renforcer l'enseignement scientifique, technique et professionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>projet de document sur la politique démographique et le planning familial</li> <li>objectif d'augmenter le taux d'utilisation de la contraception à 22 % (2000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>doter les services de santé d'un service de planification familiale</li> <li>recensement de la population</li> </ul>	
4.4 Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>priorité aux dépenses pour le secteur de services de santé primaires</li> <li>amélioration des services hospitaliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maintenir la part du secteur de l'éducation dans le budget</li> <li>augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 31 % à 80 % en l'an 2020</li> <li>révision du programme scolaire primaire</li> <li>construction de classes</li> <li>introduction de la double vocation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>amélioration de l'enseignement des sciences</li> <li>restructuration de l'enseignement technique et croissance du budget pour le primaire</li> <li>mesures de réduction du coût unitaire du secteur de l'éducation</li> <li>décentralisation des opérations de construction et d'entretien</li> <li>réhabilitation de 119 écoles en vue de leur transfert aux municipalités</li> <li>augmentation de la part dépenses-Santé à 10 % du Budget (1991)</li> <li>décentralisation</li> <li>participation du secteur privé</li> <li>responsabilité communautaire accrue</li> <li>recouvrement des coûts</li> <li>réforme du secteur pharmaceutique</li> <li>réhabilitation des capacités existantes</li> </ul>	
5. ENVIRONNEMENT				
5.1 mer				
5.2 déboisement, désertification				
6. OBJECTIFS				
6.1 croissance	3.8 % par an (1990/97)	3.6 % par an (1991-93)	3.5 % (1988-91) 3 % - 4 % par an par après	
6.2 inflation	2.4 % par an	3.5 % par an (1991-93)	4.5 % (1991) maximum 4 % (1993)	
6.3 déficit compte courant				
" transferts officiels inclus				
" hors transferts officiels	6.9 % (1990/91)	16 % (1991)	9.8 % (1991) 11.4 % (1993) 20 % - 25 % (1991)	
6.4 services de la dette	22.9 % (1991), 10.2 % (1996)			
6.5 déficit du budget consolidé	1.6 % (surplus en 1992)	13.4 % (1991) ou 6.6 % avec dons	-1.5 % (1989-91)	

Lors des années 1970 et début-1980 les pays qui deviendront candidats aux crédits d'ajustement de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire poursuivaient une politique de la demande expansionniste. Ces pays se distinguaient par des déficits budgétaires, une croissance monétaire rapide, l'accélération de l'inflation, une Balance de Paiements déficitaire (comptes courants) et un endettement extérieur important. En outre, dans nombreux de pays l'effet cumulatif de l'existence :

- a. d'institutions faibles;
- b. des distorsions dans le domaine des marchés des facteurs et des biens

avait créé des rigidités réduisant leur capacités d'ajustement face aux chocs extérieurs.

En échange d'un accord écrit (Letter of Development Policy) sur les éléments essentiels d'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) à moyen terme réaliste ainsi que des mesures de stabilisation à court terme, le FMI et la Banque Mondiale accordent des crédits permettant aux PVD de maintenir leur niveau d'importations à un niveau raisonnable. Ainsi, en 1989 on comptait 31 pays d'Afrique subsaharienne, dont le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, ayant bénéficié du concours de la Banque Mondiale (depuis 1980) tandis qu'en 1988, 32 pays avaient reçu l'assistance du Fonds Monétaire.

Les programmes du FMI étaient essentiellement des efforts à court terme destinés à contrôler le déficit budgétaire et le crédit intérieur. Ils devraient restaurer l'équilibre de la Balance des Paiements et éviter que les pays sombrent dans l'insolvabilité. Par contre, les crédits de la Banque Mondiale sont destinés à financer la restructuration de l'économie en vue de promouvoir la croissance à moyen et long terme par des réformes du taux de change, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, la privatisation des entreprises publiques etc...

Bien que le renforcement ou la transition vers l'économie de marché semble dorénavant s'inscrire tout naturellement dans le processus de développement les débats sur les effets escomptés et effectivement réalisés, le contenu, le calendrier, l'ampleur, le rythme et l'ordre suivi d'application des mesures sont loin d'être achevés. En effet, les réformes économiques poursuivies depuis maintenant dix ans à l'échelle de quatre-vingt (ou plus) PVD équivalent à une véritable révolution : on arrive à y voir plus clair maintenant sur certains aspects mais les débuts furent caractérisés par des hésitations, des tâtonnements et des programmes mal équilibrés.

Un PAS comporte invariablement trois volets : stabilisation, créer un environnement incitatif visant à une utilisation efficiente des ressources, réformes institutionnelles. Les PAS récents comportent en outre un volet "Dimension Sociale" qui amortira l'impact qu'a sur la production et l'emploi l'application des mesures visant à réduire l'absorption intérieure, ainsi que, signe des temps, un volet "protection de l'environnement".

Les mesures de stabilisation et de réduction des dépenses sont destinées à restaurer les équilibres extérieurs et intérieurs. Les mesures s'imposent de par la politique budgétaire imprudente qui conduit généralement à :

- l'inflation (l'impôt d'inflation) si le déficit est financé par une création monétaire excessive; ce qui semble avoir été le cas au Sénégal (1979, 1980, 1981), au Mali (1977, 1982, 1983) et en Mauritanie (1979, 1980) sans jamais atteindre les proportions de l'hyper-inflation sud-américaine;
- un recours à l'emprunt et par là l'augmentation des taux d'intérêt et un effet d'exclusion sur le secteur privé (= crowding out);
- un surendettement extérieur qui pèsera ultérieurement sur les capacités de financement des importations.

L'inflation risque de creuser les écarts de revenus, elle décourage l'épargne, elle aggrave les finances publiques, elle tend à brouiller les signaux émis par les prix relatifs (provoquant ainsi des allocations de ressources inefficaces), et elle affecte la compétitivité à l'exportation par une appréciation du taux de change réel. Le tout est suffisant pour mettre en cause la croissance économique; en effet, pour les 35 pays africains (y compris le Sénégal, le Mali et la Mauritanie) étudiés dans Van Frausum (1990) les corrélations suivantes ont été observées (tableau ci-dessous).

### Corrélations

	% PIB	INFL	DETTE	DEF
Croissance PIB	1			
Inflation	-0,17	1		
Dette extérieure/exportations	-0,25	0,53	1	
Déficit budgétaire/PIB	0,46	-0,18	-0,40	1

Notes : déficit budgétaire (négatif si déficit, positif si en surplus).

Les corrélations confirment l'impact négatif d'une accélération de l'inflation sur la croissance (-0,17), ainsi que l'impact d'un accroissement de la dette extérieure sur la croissance (-0,25) à long terme même si dans le court et moyen terme l'endettement permet de financer les efforts d'investissements. Finalement, le coefficient de corrélation entre le ratio déficit budgétaire/PIB et la croissance (0,46) montre que s'il y a déficit chronique il se répercute également sur la croissance à long terme.

Les mesures visant à créer un environnement incitatif (expenditure switching policies) recherchent à promouvoir la production des biens et services exportables et importables (l'import-substitution efficiente) au détriment des biens et services généralement non-commercialisables sur le marché mondial. On espère obtenir ce déplacement de ressources par manipulation des prix relatifs. Avec un déplacement complet la baisse dans la production des non-commercialisables sera entièrement compensée par l'accroissement de la production des commercialisables et le niveau de revenu sera maintenu tout en rééquilibrant la balance extérieure. Cependant, une réaffectation complète sous-entend une parfaite mobilité des facteurs ce qui en réalité n'est pas confirmée pour des raisons techniques. En effet, l'équipement et dans une moindre mesure le travail sont souvent spécifiques à un secteur ou une activité et ne peuvent être transférés dans le court terme. Des investissements importants seront donc requis pour faciliter ce processus de reconversion.

Les réformes institutionnelles visent à éliminer les distorsions interventionnistes ainsi qu'à faciliter une réaction rapide et positive de l'offre. Les réformes du cadre juridique, des entreprises publiques, le secteur privé et financier, le marché du travail et l'enseignement sont destinés à accélérer l'adaptation aux mesures incitatives.

La stabilisation est de nature déflatoire et immédiate dans ses effets. Par contre on peut s'attendre à une réaction de l'offre, significative et positive, aux mesures incitatives et aux réformes institutionnelles dans les un à trois ans (ou plus) ce qui dépend essentiellement de l'ampleur des distorsions au départ, de la complexité et le degré de diversification de l'économie, et de la rapidité à laquelle les ressources nationales sont libérées (par exemple par une diminution du déficit budgétaire).

L'expérience avec les PAS depuis maintenant dix ans nous a enseigné que politiques sociales et économiques devront être intégrées, que l'ajustement ne pourra pas faire abstraction des dimensions sociales et du bien-être des couches défavorisées dans la société - une étude-pays, récente de la Banque Mondiale sur le Malawi va même jusqu'à titrer "Growth through poverty reduction" (World Bank, 1989) alors que la théorie conventionnelle a toujours préconisé l'inverse, c'est-à-dire la réduction de la pauvreté par la croissance - et que la médication PAS dans un pays à revenu faible doit être prescrite par étapes afin d'éviter que le patient ne meurt bien avant que les mesures incitatives puissent faire sentir leur impact; les différentes composantes produisent leur effet après des délais très variables. Les couches de la population les plus vulnérables sont celles qui sont les moins préparées à et capables de - ou qui ne les sont pas du tout - participer dans la croissance-par-ajustement ou que l'on ne peut atteindre par des activités créatrices de revenus à intensité-travail élevée (par exemple les personnes vivant de pensions et de charité).

En principe la réforme type "traitement de choc" paraît préférable au gradualisme étant donné que différentes composantes du programme sont souvent complémentaires, qu'une réforme décisive est davantage crédible et vendable à la société alors qu'une réforme incomplète et graduelle risque d'appeler des résistances sur le parcours aboutissant à l'abandon du programme.

Seulement, dans une économie caractérisée par un manque évident d'acteurs capables de répondre aux mesures incitatives, par des moyens administratifs limités ou absents, par des rigidités et des distorsions structurelles sévères qui empêchent un ajustement optimal, un traitement de choc peut entraîner un coût d'ajustement significatif qu'une approche graduelle évitera ou étalera. En réalité aussi les circonstances d'urgence demandent la mise en oeuvre immédiate d'un nombre de mesures et réformes tandis que d'autres sont retardées puisque nécessitant des études préalables supplémentaires. Il se pose alors les questions de rythme d'application et l'ordre de suivi des réformes. Le débat est loin d'être clos mais un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de s'attaquer d'abord aux distorsions les plus coûteuses, de commencer avant tout par les mesures de stabilisation suivi de, ou simultanément, de la libéralisation du commerce extérieur et intérieur, de libéraliser d'abord le régime commercial avant de libéraliser le marché des capitaux, et d'améliorer le suivi des banques commerciales par la Banque Centrale avant de libérer les taux d'intérêts (Villanueva, Mirakhor, 1990).

Le Sénégal lança en 1979 un programme de stabilisation à court terme, suivi d'un "Plan à moyen terme de Redressement Economique et Financier, 1980-84" (PREF) et le "Programme d'Ajustement à Moyen et Long termes, 1985-92" (PAML). Le Mali lança en 1982 une série de programmes d'ajustements appuyés par le Fonds Monétaire; au milieu de 1988 le Gouvernement mis en oeuvre un programme d'ajustement à moyen terme couvrant la période 1988-92.

Suivant la vague d'explosion sociale en mars 1991 un cadre macro-économique et l'ensemble des mesures sectorielles ont été rediscutés. La Mauritanie appliqua début 1979 un programme de stabilisation à moyen terme; un "Programme de Redressement Economique et Financier, 1985-88" (PREF) est mis en oeuvre suivi, en mai 1989, par un "Plan de Consolidation et de Relance 1989-91" (PCR). Les résultats jusqu'à maintenant doivent être considérés comme mélangés : positif quant à l'inflation - bien que l'inflation n'ait jamais posé un problème autre mesure - positif (Mauritanie) à passable (Sénégal et Mali) quant à la balance commerciale si comparé à la situation prévalant en 1978-81, positif quant aux améliorations apportées dans le domaine des finances publiques (déficit budgétaire) - non encore significatif (Mali et Mauritanie) à relativement positif (Sénégal) quant à la croissance économique tendancielle. L'objectif de croissance à moyen terme reste modeste 3 % à 4 % ce qui signifierait une amélioration par rapport à la performance récente pour la Mauritanie seulement.

L'étude comparative des PAS et des Plans de Développement (ou d'orientation) permet (voir les matrices des mesures dans les Annexes 2 et 3) d'affirmer que :

- a. Le discours officiel et la phraséologie se ressemblent désormais d'un pays à l'autre;
- b. Les Plans de Développement s'inscrivent davantage dans le PAS et vice versa.
- c. Les Plans de Développement sont moins ambitieux et moins volontaristes que par le passé;
- d. Le Programme d'Investissements Publics à horizon mobile est devenu le moteur des Plans de Développement. La proportion de financement extérieur dépasse les trois-quarts des investissements (tableau ci-dessous) et il demeure extrêmement difficile de juger les projets sur leur productivité ex ante. La méthode de calcul du taux interne de Rentabilité ne peut s'appliquer à tous les projets retenus dans les PIP étant donné que beaucoup de projets (éducation, recherche, bâtiments publics, routes...) ne sont pas directement productifs ou ne produisent pas de biens et services commercialisables (biens publics) ou commercialisés. Aussi les dossiers des projets ne fournissent pas toujours suffisamment d'informations pour permettre d'effectuer une analyse des effets. Le fait que relativement peu de projets soient directement productifs découle partiellement du consensus qui s'est dégagé en faveur du retrait de l'Etat des projets de production - où l'Etat a souvent démontré être un gestionnaire médiocre - et davantage de projets de soutien.

- e. Les composantes des PAS nationaux se ressemblent du moins si on fait abstraction des accents différents à attribuer aux particularités nationales.
- f. Bien que le Sénégal, le Mali et la Mauritanie comptent respectivement 11, 9 et 6 ans d'expérience avec leurs PAS nationaux, le processus d'ajustement garde toute son actualité et sa vigueur. Autant la phase précédente de planification volontariste était ambitieuse, autant la phase actuelle de renforcement de l'économie de marché est sans précédent dans l'histoire économique. Les calendriers de la transition sont ambitieux pour des économies où, faute de participants, les marchés sont toujours au stade embryonnaire. Ainsi, dans certains pays, les mesures institutionnelles semblent prématuées et sans pertinence immédiate. Faut-il aussi remarquer que l'application de la TVA dans les PVD est historiquement sans précédent puisque celle-ci fut effectivement introduite dans les pays industrialisés seulement après la seconde guerre mondiale ?

#### Programme d'investissement publics

	Sénégal	Mali	Mauritanie
a. Exercice	1991-92	1991	1991
b. Allocation sectorielle			
- primaire	35,7 %	51,3 %	30,9 %
- secondaire	12,5	9,6	22,2
- tertiaire	24,2	19,1	15,3
- quaternaire	27,6	19,9	31,6
c. Montant global	174,94	100,61	49,92
d. ressources extérieures (% du financement total)	67,2	88,1	88,4

Source : PIP nationaux, Plan de Développement 1987-91 (Mali)

Notes : - Montant global en milliards de F CFA  
 - Mauritanie, taux de change appliqué : 1 UM = 3.35 FCFA  
 - Secteur quaternaire = secteur non directement productif  
 - L'exercice 91/92 au Sénégal porte sur 18 mois.

Les PAS nationaux repris dans le tableau de synthèse détaillé correspondent par leur composition au PAS-type décrits dans les paragraphes ci-dessus. Parmi les mesures de stabilisation nous retrouvons :

- L'engagement du Gouvernement national à emprunter uniquement à des conditions privilégiées afin de maintenir le service de la dette à un niveau raisonnable;
- Un effort dans le sens de l'annulation partielle et le rééchelonnement de la dette extérieure afin de réduire le service de la dette;
- Une politique monétaire restrictive (contrôle du crédit intérieur) afin de contrôler l'inflation;
- Contrôle des dépenses de l'Etat tout en maintenant les investissements à un niveau raisonnable pour ne pas compromettre la croissance à long terme; réduction de la masse salariale, des subventions; rééquilibrage entre les postes de dépenses afin d'assurer le bon fonctionnement des services (éducation, santé); l'élimination du déficit budgétaire permet au secteur privé de disposer davantage de ressources et de répondre plus vigoureusement aux mesures incitatives.

Parmi les mesures incitatives et la politique de libéralisation nous retrouvons :

- Une politique du taux de change nominal largement inactive dans la zone Franc; la compétitivité du taux de change réel est recherchée par le contrôle de l'inflation et la réduction des coûts de production;
- Libéralisation du commerce extérieur afin de susciter la compétition; les restrictions quantitatives sont levées et remplacées par des tarifs; le tarif douanier est simplifié et réduit;
- Afin d'augmenter les recettes fiscales de l'Etat sans avoir recours à un relèvement des taux, la fraude fiscale (sous-facturation) est attaquée plus vigoureusement;
- Le commerce intérieur est libéralisé par la suppression des monopoles légaux afin de renforcer la compétition;
- Le contrôle des prix est supprimé ou réduit considérablement afin de permettre aux prix relatifs de trouver un nouvel équilibre correspondant aux avantages comparatifs intrinsèques;
- Les banques commerciales reçoivent une marge de manœuvre plus large (taux d'intérêt réels positifs, allocation sectorielle des crédits); le relèvement des taux d'intérêts favorisent l'épargne des ménages et permettent une plus grande sélectivité parmi les projets de financement proposés;
- La réforme du régime fiscal dans le sens de la simplification, l'amélioration dans l'administration, l'allégement de l'imposition des sociétés, introduction de la TVA et recouvrement des coûts (éducation, santé, irrigation); l'objectif est d'introduire davantage de justice fiscale et d'augmenter les recettes fiscales par un élargissement de la base imposable plutôt que par un relèvement des taux.

Parmi les réformes institutionnelles se trouvent :

- La privatisation, la liquidation ou la réhabilitation des entreprises publiques afin de mieux contrôler les subventions de l'Etat et des crédits destinés à couvrir leurs déficit;
- La révision du Code de l'Investissement et du Code Commercial; adoption du Guichet Unique afin d'accélérer le processus d'investissement;
- La réforme du secteur financier, essentiellement le secteur bancaire, afin d'améliorer son rôle d'intermédiaire et d'éviter les cas d'insolvabilité dans l'avenir; l'Etat se désengage, certaines banques sont réhabilitées, la supervision bancaire par la Banque Centrale est renforcée et on recherche à diversifier les activités (crédit agricole, marché monétaire). La diversification attirera davantage l'épargne des ménages;
- Adoption d'un Programme d'Investissements Publics à horizon mobile afin d'assurer que la programmation à court et moyen terme s'inscrit dans les objectifs à long terme; la préparation des projets est améliorée ainsi que le suivi; les priorités sont redéfinies en faveur des projets d'appui aux secteurs productifs et en faveur de la réhabilitation des infrastructures (plutôt que de se lancer dans l'extension des projets existants);
- Gestion de la dette : les dettes intérieures croisées sont acquittées afin de créer un nouveau climat et de renforcer la situation financière des entreprises concernées;
- Les actions sectorielles telles que la Nouvelles Politique Agricole (avec les volets prix incitatifs, crédit agricole, Plan Céréalier, réformes foncières, responsabilisation des paysans, la diversification de la production, la réforme de l'encadrement, la réhabilitation des infrastructures, l'élevage), la Nouvelle Politique Industrielle, les plans d'actions pour la pêche, transports et le secteur minier;

- La réforme de la Fonction Publique dans la philosophie d' "un Etat plus modeste mais plus efficace"; la structure de l'Etat est simplifiée, le suivi des dépenses est renforcé, des départs volontaires de fonctionnaires sont organisés, l'embauche automatique est abolie, la rémunération salariale est repensée (par exemple, introduction de primes de performance);
- Réforme dans le domaine du marché du travail avec comme objectif de réduire les rigidités et de faciliter les procédures d'embauche et de licenciement; ces mesures sont sensées inciter les entreprises formelles à "risquer" davantage d'embauches.

Parmi les mesures dans le cadre de la Dimension Sociale de l'Ajustement et le développement des ressources humaines nous comptons :

- Les projets créateurs d'emplois et les crédits aux micro-entreprises destinés à assurer un filet de sécurité sociale aux couches sociales vulnérables victimes de la politique de stabilisation;
- L'identification des couches sociales vulnérables;
- Les actions d'aide alimentaire et projets "vivres contre travail";
- L'adoption d'un plan d'action envers la croissance démographique;
- Le volet ajustement dans le secteur de l'Education; priorité aux dépenses vers l'enseignement primaire qui, selon certaines études, garantirait un taux interne de rentabilité plus élevé que l'enseignement secondaire et tertiaire; maintien de la part de l'enseignement dans le budget; réforme du programme scolaire pour le rendre plus adapté aux besoins; réduction du coût unitaire;
- Le volet ajustement dans le secteur de la Santé; priorité aux dépenses de santé primaire, amélioration des services de soins, décentralisation et participation accrue du secteur privé;

Finalement, les mesures dans le domaine de l'Environnement comprennent l'adoption d'un nouveau Code de la Pêche (Mauritanie), un Code Forestier ainsi que l'amélioration dans la gestion des ressources naturelles en général.

I.6. LE SECTEUR AGRICOLEI.6.1. Le sous-secteur de l'agriculture

## SENEGAL

## MAURITANIE

## MALI

	<u>Dagana</u>	<u>Podor</u>	<u>Metam</u>	<u>Bakel</u>	<u>Fleuve</u>		<u>Trarza</u>	<u>Brakhna</u>	<u>Gorgol</u>	<u>Goureye</u>	<u>Fleuve</u>		<u>Kayes</u>	<u>Bafoulabe</u>	<u>Kenieba</u>	<u>Kita</u>	<u>Total</u>
<u>A- ha et UBT par département</u>																	
Walo	0	20 773	17 045	2 002	39 820	Walo	2 150	4 500	14 260	150	21 060	Bas-fonds	pm	pm	pm	pm	pm
Dieri	0	23 821	33 181	10 496	67 498	Dieri	630	9 730	23 425	9 230	43 015	Cult. pluv.	46.288	24.505	23.021	118.708	212.522
Irg	22 991	6 689	3 340	1 559	34 578	Irg	11 500	1 500	2 700	500	18 200	Irrigué	243	7	0	0	250
UBT	197 950	136 410	151 904	48 424	534 688	UBT	3 459	39 221	103 092	39 612	185 384	UBT	42.611	2.559	6.961	22.322	94.453
<u>B- 000FCFA net/secteur d'activité</u>																	
Walo	0	581 652	477 254	56 053	1 114 960	Walo	60 200	126 000	399 280	4 200	589 680	Bas-fonds	pm	pm	pm	pm	pm
Dieri	0	513 068	714 668	226 068	1 453 803	Dieri	13 569	209 569	504 538	198 800	926 477	Cult. pluv.	2.338.000	1.238.000	1.210.000	6.753.000	11.539.000
Irg	3 218 698	936 404	467 600	218 274	4 840 976	Irg	1 610 000	210 000	378 000	70 000	2 268 000	Irrigué	48.800	1.400	0	0	50.000
UBT	1 847 533	1 273 160	1 417 771	451 957	4 990 421	UBT	32 284	366 063	962 192	369 712	1 730 251	UBT	593.600	314.300	133.400	359.030	1.400.330
Total	5 066 231	3 304 284	3 077 293	952 352	12 400 160	Total	1 716 053	911 632	2 244 010	642 712	5 514 408	Total	2.980.200	1.553.700	1.343.400	7.112.030	12.989.330
<u>C- Importance relative des différents secteurs</u>																	
Walo	0%	18%	16%	6%	9%	Walo	4%	14%	18%	1%	11%	Bas-fonds	pm	pm	pm	pm	pm
Dieri	0%	16%	23%	24%	12%	Dieri	1%	23%	22%	31%	17%	Cult. pluv.	78%	80%	90%	95%	89%
Irg	64%	28%	15%	23%	39%	Irg	94%	23%	17%	11%	41%	Irrigué	2%	0%	0%	0%	0%
UBT	36%	39%	46%	47%	40%	UBT	2%	40%	43%	58%	31%	UBT	20%	20%	10%	5%	11%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	Total	100%	100%	100%	100%	100%	Total	100%	100%	100%	100%	100%

Le potentiel de terres aménageables grâce aux ouvrages communs de Diamal et de Manantali ont été mis en valeur à raison de 16.200 ha en Mauritanie (soit 3,2 % du potentiel de 50.000 ha) et 40.000 ha (soit 40 % du potentiel de 100.000 ha). Le développement de l'irrigation au Mali peut être considéré comme négligeable. Le rythme annuel d'aménagement et le coefficient d'intensité culturelle demeurent pour les deux rives du fleuve très en deçà des prévisions initiales : de 40 à 50 % inférieure pour le rythme annuel d'extensions nettes; 80 % au Sénégal et 60 % en Mauritanie pour le coefficient d'intensité culturelle.

Ces performances justifient l'option prise par le Sénégal de réservé une période de "pause" au cours de laquelle les mesures d'accompagnement susceptibles d'intensifier l'existant seront mis en place. La politique commune des états-membres de désengagement de l'Etat avec reprise dynamique par le secteur privé des fonctions de prestataires de services (fournitures d'intrants agricoles, façons culturelles, crédit à l'agriculture et commercialisation/transformation de la production agricole), mais aussi des fonctions de prise en charge financière des aménagements en aval des "aménagements structurants", implique la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures garantissant la viabilité économique et financière des filières agricoles :

- garantie de marges de rentabilité incitative à tous les stades de la filière (production primaire, transformation et commercialisation);
- politique foncière dans une optique de propriété effective des exploitations agricoles privées, conformément aux exigences de garantie des organismes de crédit bancaire;
- mise en place effective d'un système de crédit à l'agriculture (court, moyen et long terme), qui soit à la fois performant et reproductible aux conditions financières d'un marché libéralisé.

La conjonction de la levée de 3 contraintes majeures stimule le dynamisme du secteur privé :

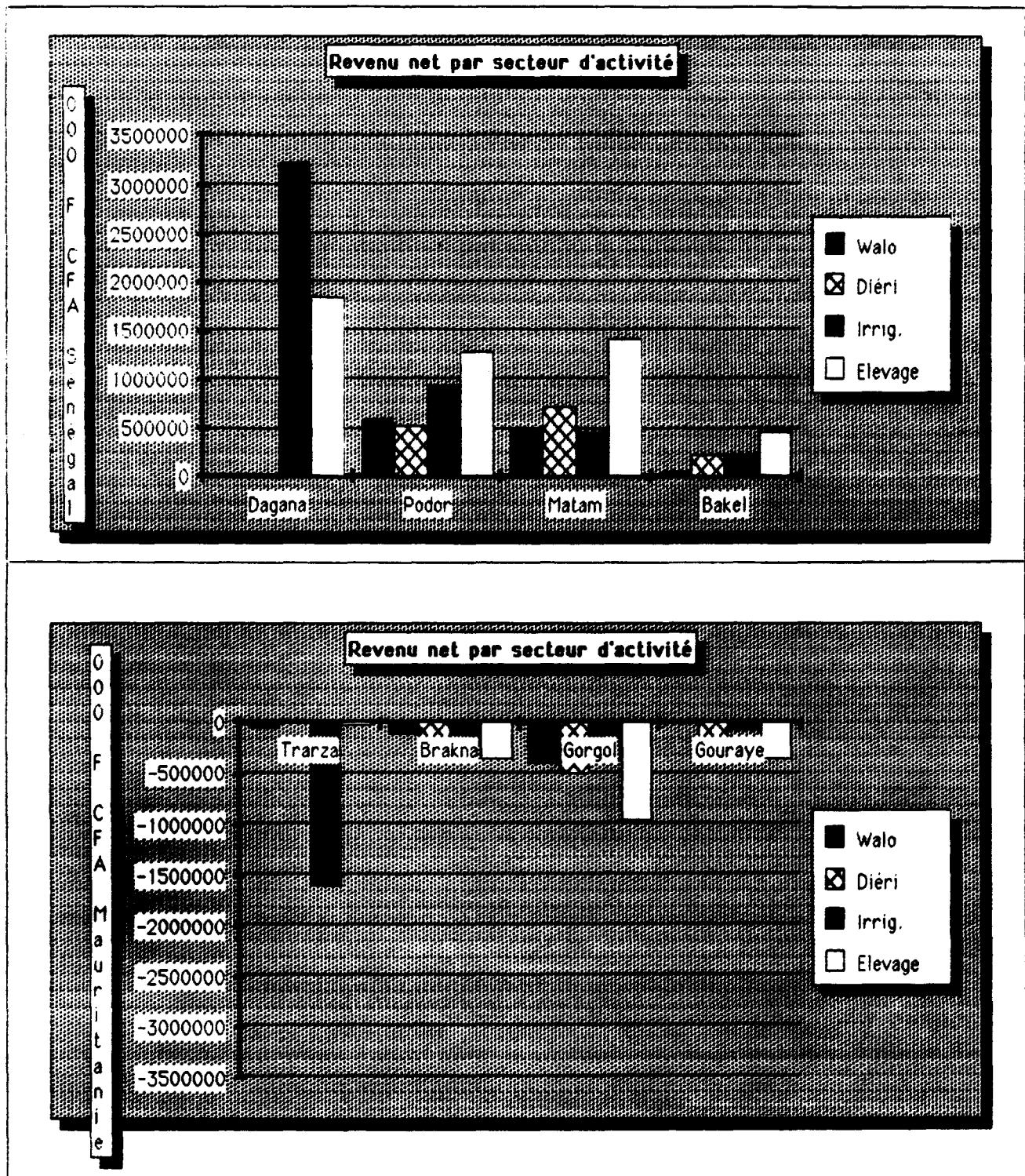
- l'accès facilité et garantie à la propriété privée;
- l'accès facilité au crédit agricole;
- la garantie d'achat de la production à un prix rémunérateur.

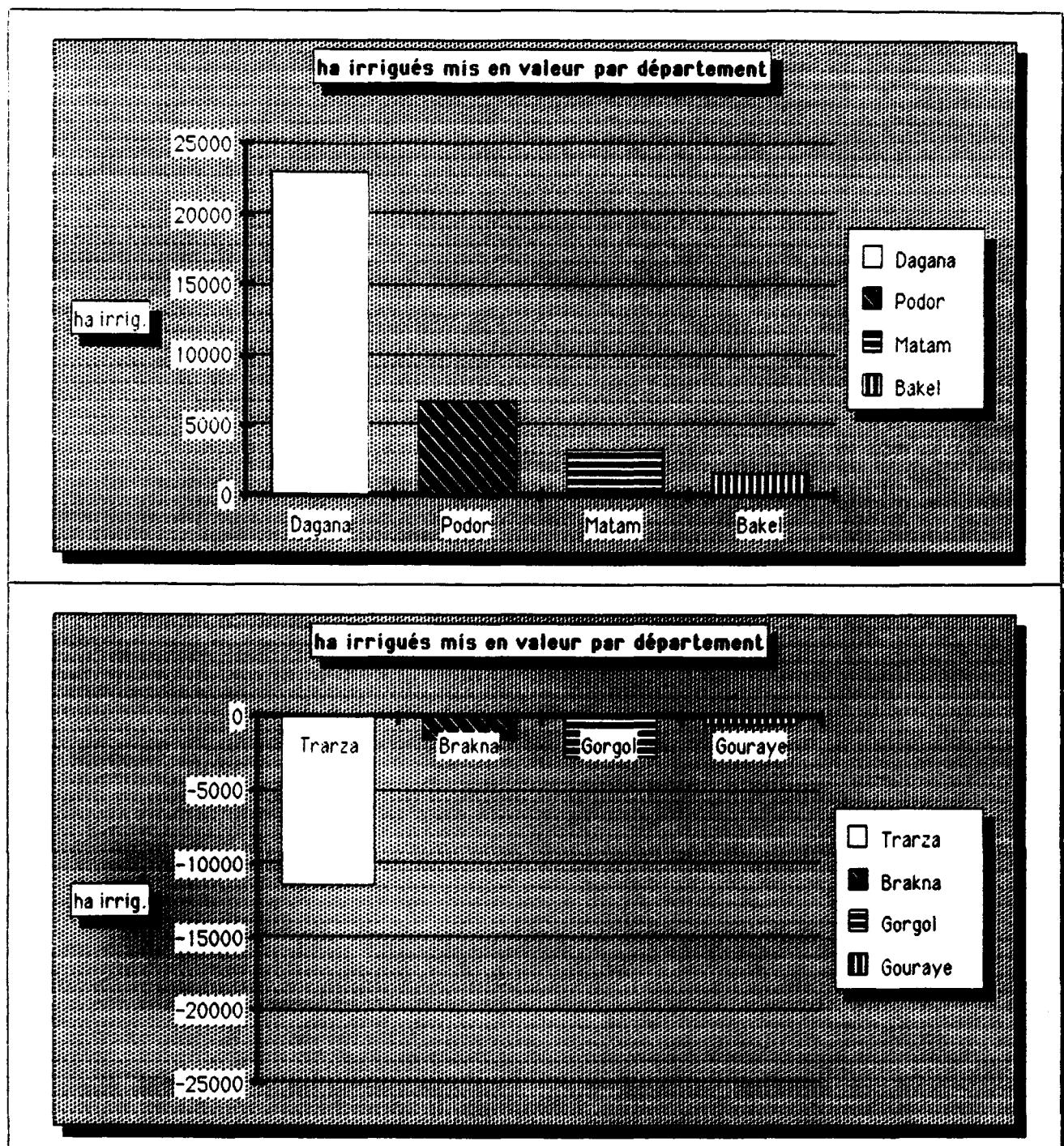
Les problématiques de développement sont analogue de part et d'autre du fleuve Sénégal, toutefois les enjeux diffèrent :

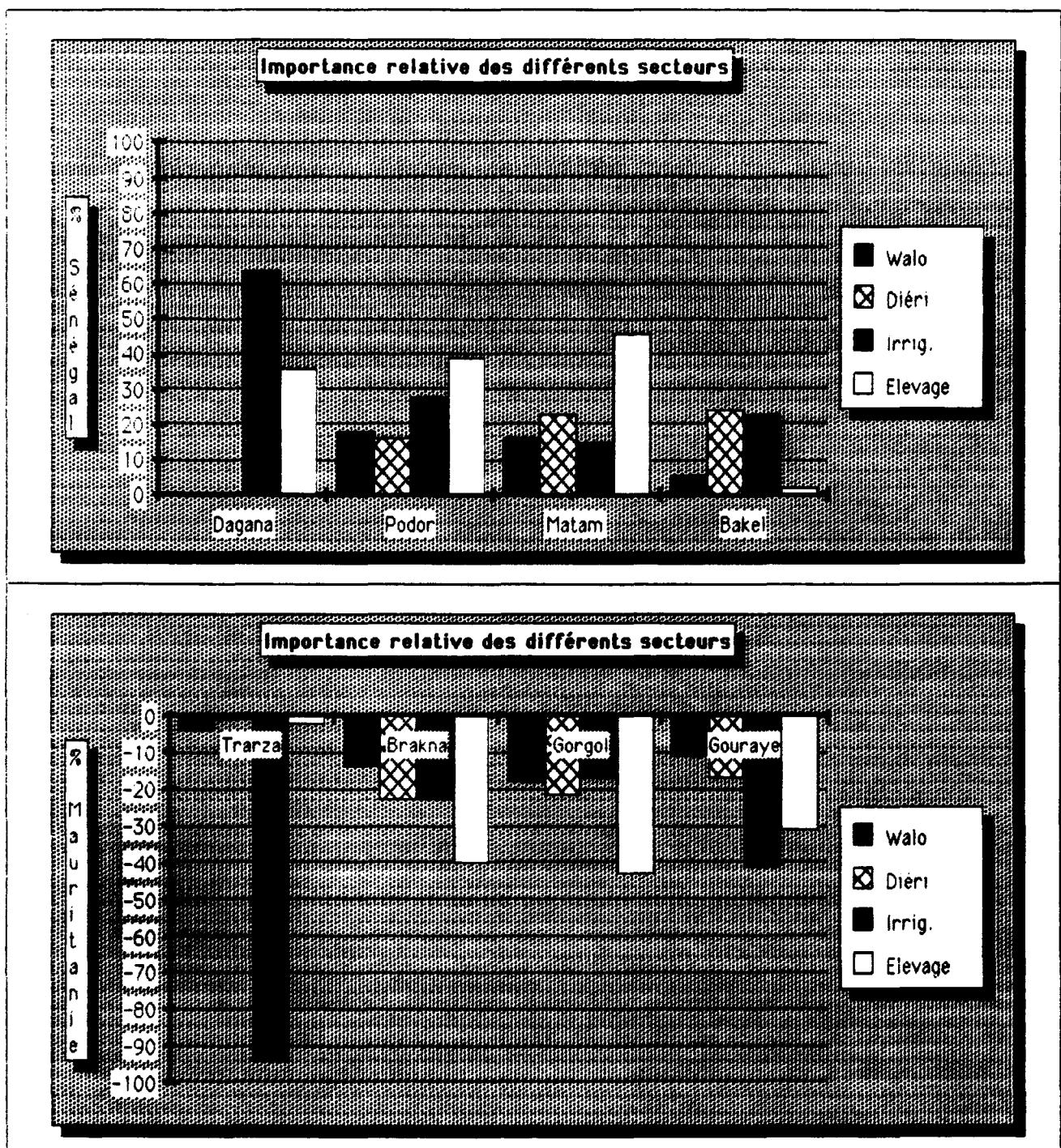
- le secteur de l'élevage est plus important côté sénégalais dans le delta et moins important en amont (Bakel);
- les superficies aménagées décroissent d'aval vers l'amont; une meilleure répartition est néanmoins perceptible en Mauritanie;
- les revenus net par secteur d'activité sont environ le double du côté sénégalais, par rapport aux côtes mauritanianennes.

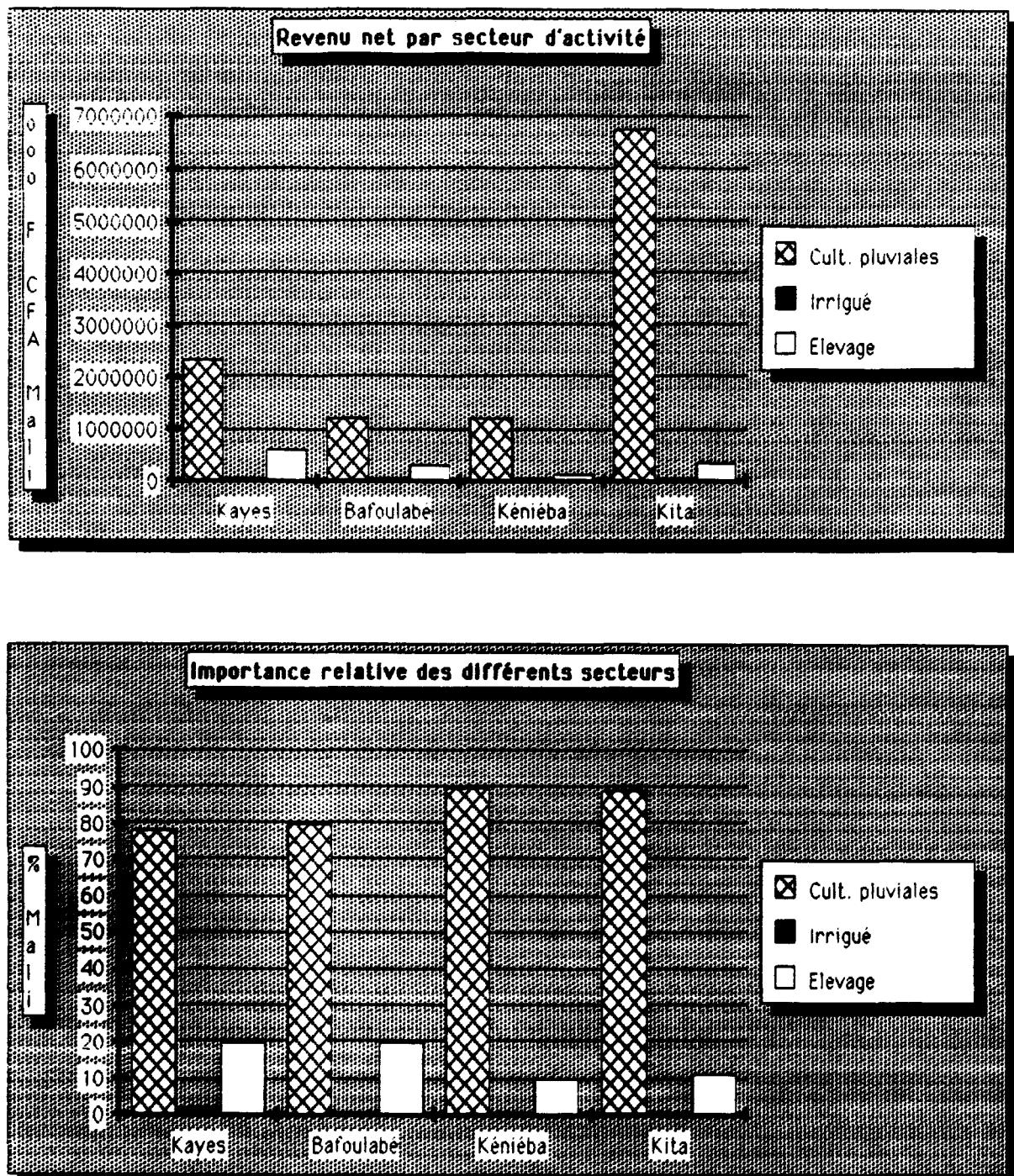
Dans la Haute Vallée au Mali, le développement agricole doit s'orienter prioritairement par l'amélioration des cultures pluviales dans un cadre d'intégration agriculture/élevage.

Les plans de développement nationaux des sous-régions du fleuve sont bien quantifiées au Sénégal avec étude et choix de scénarios alternatifs, beaucoup moins détaillés en Mauritanie pour le moyen et le long terme, trop imparfaitement étudiés pour le Mali.









### 1.6.2. Le sous-secteur forêts-environnement

La démarche d'intégration agro-sylvo-pastorale et pêche adoptée pour l'Après-Barrage relève d'un double constat. Celui de la désertification importante résultant pour une bonne part de comportement agraires s'additionnant aux effets de la sécheresse, et celui de la difficulté à transférer les résultats de la recherche dans les systèmes de production existants. Ceux-ci, de types familiaux et traditionnels ont de tout temps et pour des raisons de viabilité économique et financière été intégré dans les programmes de développement.

La prise en compte de l'environnement dans les rapports résultants des importantes études liées à l'implantation des barrages de Diama et Manantali sont relativement laconiques quant aux effets négatifs escomptables<sup>2</sup>, surtout les risques de salinisation de terres par élévation de la nappe salée suite aux irrigations projetées (risques importants dans le delta), les effets socio-économiques et les risques sanitaires.

Le concept "aménagement rationnel et équilibré du terroir" dans un contexte écologique général reste encore absent.

Les projets prenant en compte l'environnement sont entièrement dépendant des financements extérieurs. Ces financements en provenance de l'extérieur sont alloués au travers de projets de production agricole en tant que volet d'accompagnement ou par l'intermédiaire de projet à objectifs 100 % écologiques. Les montants destinés à la protection de l'environnement constituent une faible partie des ressources totales des conventions de financement.

Il est cependant encourageant de constater le glissement progressif des projets pastoraux vers les actions intégrées. Partant d'un objectif de production animale, ils ont évolués vers le constat de l'obligatoire gestion par les éleveurs des ressources naturelles que sont les pâturages, par le déstockage du troupeau et la gestion des parcours, via les groupements de forages, les GIE....

Deux grandes illusions sont dangereuses : la première est que les Gouvernements comptent exclusivement sur l'aide extérieure pour maintenir le milieu naturel et lutter contre la désertification; la seconde est que les bailleurs de fonds espèrent réussir ce défi par des opérations brèves, pas trop coûteuses, et qui seraient rapidement reprises et financées par le pays et les populations.

---

<sup>2</sup> Evaluation des effets sur l'environnement des aménagements prévus dans le bassin du fleuve Sénégal, Gannett, Fleming et Orgatec.

DESIGNATION	SENEGAL	MAU	MAURITANIE
<b>RESSOURCES ENERGETIQUES</b>			
<b>Combustibles ligneux fleuve</b>	100.000 à 200.000 m <sup>3</sup> /an - 4 % des ressources nationales à peine sous-région	Exportation possible (forêts=7 mio d'ha) Consommation Kayes : (500.000 t/an)	300.000 m <sup>3</sup> /an théorique 100.000 m <sup>3</sup> /an accessible 1/3 potentielles nationales
- Couverture demande			
<b>Hydro-électricité fleuve</b>			
- Production Manantali 1996	360 GWh	320 GWh	120 GWh
- Production Manantali+Félou 2000	528 GWh	470 GWh	176 GWh
- Part pays	45 %	40 %	15 %
- Couverture demande réseau	36 % de 1000 GWh en 1996 44 % de 1200 GWh en 2000	90 % de 350 GWh en 1996 94 % de 500 GWh en 2000	150 % de 80 GWh en 1996 160 % de 110 GWh en 2000
<b>PRODUCTION ELECTRIQUE PAYS</b>			
<b>Centrales thermiques</b>			
- Puissance installée	194 MW (1990)	63,2 MW	43 MW + 50 MW (SNIM)
- Puissance de pointe	138 MW (1990)	42 MW (1990)	
	162 MW (1995)	63 MW (1995)	
	196 MW (2000)	93 MW (2000)	
- Production/demande	796 GWh (1990) 936 GWh (1995) 1070 GWh (2000)	Rés. inter. 212 GWh (1990) Rés. inter. 322 GWh (1995) Rés. inter. 479 GWh (2000) + hydroélectr. 53.500 M FCFA (90-2000)	246 GWh (1990) 304 GWh (1995) 380 GWh (2000)
- Investissements centrales therm.	10.170 M FCFA		
<b>Centrales hydro-électrique actuelle</b>		<b>Sotuba-Sélingué</b>	
Puissance Productible		50,2 MW 266 GWh	
<b>ELECTRIFICATION</b>			
<b>Transport</b>			
- Lignes existantes	148 km HT (90 Kv) 1000 km MT (30 Kv)	130 km HT (150 Kv) 75 km MT (30 Kv) 152 km BT (15 Kv)	
- Investissements	2.323 M FCFA	41.400 MFCFA (1991-2000)	2 Millions UM 750 km MT (30 Kv) le long fleuve Nouakchott
<b>Distribution</b>	Dakar	Bamako	
- Investissements	2.380 M FCFA	12.600 M FCFA	
<b>Electrification rurale</b>		Extension réseau Pré-électrif./syst. solaire	
- Investissements	150 villages sont électrifiés Extension réseau Pré-électrif./syst. solaire		13 villes rurales dont 3 fleuve Electrification thermique 1 MW
<b>COMBUSTIBLES (hors électricité) ou domestiques</b>			
<b>Consommation actuelle pays</b>			
- Bois de feu %	50,5 %	10,0 %	39 %
	1000 tep (1000 tonnes)	1.400 (3.397,5)	156 (409)
- Charbon de bois %	47 %		59 %
	1000 tep (1000 tonnes)		234 (74)
- Gaz butane %	1,5 %		1,5 %
	1000 tep (1000 tonnes)		6 (6)
- Kérosène %	1 %		< 1 %
	1000 tep (1000 tonnes)	7,3 (7,3)	1,7 (1,7)
<b>Total 1000 tep</b>	10,3 (10,3)	1.407,3	397
<b>Nombre tep/habitant</b>	1.682,5	0,18	0,21
<b>Investissements</b>	3.699 M FCFA	3.750 M FCFA	52.080 Mio. UM (1991/2000)

Les besoins énergétiques sont assurés dans les pays membres par des hydrocarbures importés (gravant lourdement la balance des paiements), par des prélèvements massifs sur les patrimoines forestiers (risques de désertification) et par l'utilisation de l'énergie hydroélectrique (Mali - barrage de Sotuba et de Sélingué). L'utilisation d'énergies renouvelables telles que le "solaire" ou l'énergie éolienne n'a pas encore pu prendre de l'extension. Des avantages comparatifs existent indéniablement pour ces ressources, mais la technologie n'est adaptée qu'en des circonstances économiques particulières.

Les politiques des pays concernés visent donc à juste titre de diminuer l'utilisation de produits pétroliers importés, de biomasse végétale non renouvelable. La stratégie commune se base sur la substitution, par l'utilisation des potentialités hydroélectrique de Manantali sur le Fleuve Sénégal, et d'autres barrages envisageables (sites de Félo et de Gouina), ainsi que, en ce qui concerne les combustibles domestiques, à la promotion de foyers améliorés (ou tout système assurant une meilleure combustion) l'utilisation de kéroïne, voire de gaz butane.

L'alimentation des réseaux électriques existants avec de l'énergie hydroélectrique s'inscrit dans les plans de développement du secteur de l'énergie des trois pays membres. Les enjeux diffèrent d'un pays à l'autre : le Mali peut couvrir plus de 90 % de sa demande sur son réseau interconnecté, avantage qui prend d'autant plus d'ampleur que ses importations d'hydrocarbures sont grêvées par d'importants frais d'acheminement; le Sénégal doit faire face à la consommation croissante de la mégalopole qu'est en voie de devenir la région de Dakar, la couverture de son réseau pourrait être assurée à plus de 40 % en l'an 2000; la Mauritanie, bien que ne bénéficiant que de 15 % du potentiel de Manantali, serait en surcapacité au vu de sa demande interconnectable. L'équipement de la centrale est reportée pour l'année 1996. La décision d'équiper la centrale hydroélectrique est subordonnée aux promesses de financement des bailleurs de fonds.

En attendant, l'électricité est produite par des centrales thermiques qui subissent de coûteux renouvellements des équipements ou qui deviennent obsolètes. La tarification du KWh hydroélectrique n'est pas précisée ou s'avère non nécessairement compétitive. Le trajet de l'électrification le long du Fleuve Sénégal fait toujours l'objet de discussions.

Les combustibles hors électricité ou domestiques sont essentiellement d'origine ligneuse dans les trois pays : 100 % au Mali, plus de 97 % au Sénégal et en Mauritanie. L'exploitation des ressources ligneuses deviennent alarmantes dans les sous-régions du Fleuve au Sénégal et en Mauritanie : les potentialités renouvelables existantes ne suffisent pas à satisfaire la demande. La substitution par du gaz butane ou du kéroïne ne dépasse pas 1,5 % et 1 % de la consommation respectivement. Les investissements envisagés pour la reconversion ou le maintien de la couverture ligneuse paraissent insuffisantes.

DESIGNATION	SENEGAL	MAU	MAURITANIE
Industries extractives existantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phosphates (Thiès et Taïba)            Production 2.300 tonnes phosphates de chaux            Sous-produits : ciment, attapulgite</li> <li>- Sel (Sine Saloum)            Production 82.900 tonnes (1990)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Or (Taoudénni)</li> <li>- Calcaire (Kayes)</li> <li>- Diatomite (Goundam)</li> <li>- Argiles (Kayes)</li> <li>- Phosphates (Sonarem)</li> <li>- Marbre (Sélinkéni)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fer (Zouérate)            Production 12 millions de tonnes</li> <li>- Gypse (Nord Nouakchott)            Production 6000 t/an.</li> </ul>
Projets à l'étude/gisements existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fer (Miferso-Sénégal oriental)            Réserves 300 mio de tonnes.            Composante : Mine d'extraction            Port minéralier Bargny            Chemin de fer 740 km</li> <li>- Phosphates (Matam) 2ème priorité</li> <li>- Phosphates extension de Thiès et Taïba (1ère priorité)</li> <li>- Or (Sénégal oriental)</li> <li>- Tourbe (Niayes) substitution charbon de bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fer (Bafing-Bakoye)</li> <li>- Bauxite (Plateau Mandingue)</li> <li>- Manganèse (Fleuve Niger)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuivre (Akjoujt)            réserves 19 millions de tonnes</li> <li>- Or (Akjoujt)            Or (oueds Khatts)</li> <li>- Phosphates (Bofal Louboira-Boghé)            Projet mini-industries</li> </ul>
Projet intéressant le fleuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phosphates (Matam)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcaires (Kayes)</li> <li>- Argiles (Kayes)</li> <li>- Marbre (Sélinkéni)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phosphates Bofal Louboira (Boghé)</li> <li>- Matériaux de construction            (briquetteries, concassage, etc)</li> <li>- Tourbe (région de Rosso)</li> </ul>
Programmes d'investissement			
Total	1.500 Mio FCFA (Prq triennal d'invest.)	11.601 Mio FCFA (Plan quinquennal 87-91)	564 Mio FCFA (PCR 89-91) hors SNIM

La richesse minière actuellement identifiée dans la vallée concerne en tout premier lieu les phosphates (Matam-Sénégal et Bofal-Mauritanie).

Le Mali dispose de gisements de calcaires (ciment), d'argile et de marbre. Seul le transport d'importantes quantités de minerais de phosphates peut justifier la mise en oeuvre du projet navigation. Ce projet table sur un transport de 1 millions de tonnes à l'horizon 1995 (Matam) et 2,2 millions de tonnes à l'horizon 2005<sup>3</sup> (Matam + Boghé). La réorientation des études pour l'exploitation des gisements de Boghé sous forme de mini-industrie de mélange d'engrais destinés aux besoins sous-régionaux réduit fortement l'intérêt du projet navigation.

Si cette option s'avère intéressante, il ne serait pas exclu que cette formule puisse être reprise par les phosphates du Sénégal (Matam), ce qui réduirait encore l'intérêt du projet navigation.

L'option prise par le projet MIFERSO pour l'exploitation des gisements de fer du Sénégal Oriental avec évacuation des produits minéraliers par voie de chemin de fer en lieu et place de la voie fluviale ne conforte pas les avantages du projet minéralier.

Une meilleure intégration de la sous-région malienne par la levée de la contrainte de son enclavement est susceptible de relancer la cimenterie existante.

De façon générale, les cours internationaux des minerais de phosphates et de fer sont incertains et les perspectives de prix à court et moyen terme n'assure pas de façon déterminante la rentabilité des investissements.

Le démarrage des projets d'exploitation des richesses minières de la région se heurte à trois contraintes majeures :

- la levée de la contrainte des coûts élevés d'évacuation (voie navigable, voie ferrée, routes) et de la disponibilité d'énergie à bon marché pour la transformation primaire des minerais;
- les prix accordés pour les minerais sur les marchés internationaux;
- la concurrence exercée par des gisements étrangers plus faciles d'accès, plus productifs et présentant des minerais de meilleur qualité.

L'exploitation des gisements de phosphate s'oriente vers l'extraction pour l'utilisation directe en agriculture. L'exportation de minerais brut se heurte à la nécessité de construire un port fluvio-maritime à St-Louis et de réaliser un chenal de navigation sur le fleuve, ce qui constitue des investissements énormes.

Toutefois, des progrès technologiques en matière d'exploitation, l'amélioration des conditions des transports et les changements des tendances des marchés mondiaux sont susceptibles d'inverser dans le futur l'intérêt des investisseurs.

---

<sup>3</sup> Etude d'actualisation du projet navigation - Rapport final - Louis Berger - Mai 1991.

1.9. LE SECTEUR DES INDUSTRIES ET PME

Le secteur des industries et PME

	SENEGAL	MALI	MAURITANIE
<b>Industries existantes</b>			
Nombre d'entreprises	950 (dont 180 industrielles)	186	37
Types d'industries	Agro-alimentaire Textiles et chaussures Métalliques, mécaniques Électricité Matériaux de construction Bois-papier, carton, édition	Alimentation, boisson, tabac Textile, habillement, cuire Machines, équipements Électricité, gaz, eau Matériaux de construction	Industries extractives Aliments et boissons Textile et maroquinerie Chimie et plastique Matériaux de construction Constructions métalliques
Taux de privatisation	± 50 %	25 %	-
Chiffres d'affaires du secteur industriel	520 milliards FCFA	131 milliards FCFA	1,8 milliards FCFA
Industries et PME intéressant le fleuve	Industries agro-alimentaires Complexe agro-industriel sucrier Conserverie de tomates Conserverie de légumes Rizeries Déorticage villageois Entreprise de services prépar. sols Entreprise de fourniture d'équip. Entreprise de stockage et conservation Artisanat divers	Cimenterie Matériaux de construction Déorticage villageois Artisanat divers	Industries agro-alimentaires Conserverie de fruits et légumes Rizerie  Déorticage villageois Entreprises de fourniture d'intrants Entreprises fourniture d'équipements Entreprises stockage et conserverie Artisanat divers

Des trois pays, c'est le Sénégal qui dispose du secteur Industrie et PME le plus important et le plus diversifié. Rare sont les produits manufacturiers qui sont compétitifs de par le prix et la qualité sur les marchés internationaux. La vallée du fleuve est concernée par l'agro-industrie, surtout au Sénégal et en Mauritanie.

Les politiques nationales de privatisation et de désengagement de l'Etat offre de nombreuses opportunités pour le développement de PME au service de l'agriculture irriguée. Une meilleure intégration des trois sous-régions par un meilleur réseau de transport peut offrir un marché plus porteur pour les entreprises.

Outre les contraintes de développement qui sont des coûts élevés de production, la taille réduite des marchés accessibles, le taux insuffisant de privatisation, accès au crédit, la région du fleuve offre une qualification de la main d'oeuvre insuffisante. Les potentialités agricoles étant comparables sur chaque rive, les industries agro-alimentaires et les PME de services seront similaires.

Il y aura lieu d'éviter les concurrences et d'éviter double emplois par une politique de concertation au niveau régional. Les sous-régions à forte potentialité agricole comme le Sénégal et la Mauritanie offrent pour l'avenir des opportunités intéressantes pour la fabrication d'emballages pour la production agricoles, de conserves de fruits et légumes, de concentrés d'aliments pour bétail, des sociétés de fourniture d'eau à la parcelle.

L'annexe donne à titre indicatifs les entreprises susceptibles de présenter un avantage comparatif pour l'implantation dans les 3 pays membres.

	SENEGAL	MAU	MAURITANIE
<b>Mode routier national</b>			
- Routes revêtues	3.775 km	1.705 km	1.690 km
- Routes en terre, pistes	10.240 km	11.155 km	5.844 km
<b>Total routes et pistes</b>	14.015 km	12.860 km	7.534 km
<b>Km de routes/100 km<sup>2</sup></b>	7,11 km/100 km <sup>2</sup>	1,04 km/100 km <sup>2</sup>	0,73 km/100 km <sup>2</sup>
<b>Km de routes/1000 habitants</b>	2,03 km/1000 habitants	0,17 km/1000 habitants	0,4 km/1000 habitants
<b>Mode routier zone du fleuve</b>			
- Axe principal le long du fleuve	RN2-Saint-Louis-Matam-Bakel-Kidira (616 km - revêtu jusque Bakel) St-Louis-Dakar (268 km)	Kidira-Ambidédi-Kayes-Bafoulabé-Kita Terres modernes - 435 km Kayes-Bafoulabé-Kita-Bamako (510 km dont 180 km revêtu)	Rosso-Boghé-Kaédi-M'Bout-Sélibaby-Gouraye (495 km)
- Liaisons avec la capitale	Matam-Ourossogui-Linguere-Diourbel-Dakar (414 km)	Kayes-Ambidédi-Kidira-Tambacounda- Dakar (745 km) (468 km revêtus - 277 km terre)	Rosso-Nouakchott (203 km)
- Liaisons sous-région avec un port	Kidira-Tambacounda-Kaoïack-Dakar (648 km) Idem liaisons avec la capitale	Kayes-Kiffa-Nouakchott (885 km) (604 km revêtus - 281 km terre) Kayes-Kéniéba-Kédougou-Tambacounda-Dakar (630 km)	Boghé-Aleg-Boutilimit-Nouakchott (332 km)
<b>Mode ferroviaire</b>	Dakar-Kayes-Bamako-Koulikoro (1.287 km)	Dakar-Kayes-Bamako-Koulikoro (1.287 km)	Idem liaisons avec la capitale Rosso-St-Louis-Dakar (365 km)
<b>Mode fluvial</b>	Quasi inexistante	Existence de seuils entre Kayes et Matam	Quasi inexistante 3 escales en mauvais état

Le mode routier constitue le catalyseur du développement pour les secteurs agricoles, industries et PME. La densité du réseau est inégalement répartie dans les 3 pays membres. Les réseaux principaux le long du fleuve sont en voie de construction/réhabilitation au Sénégal et en Mauritanie. Un effort important est à faire pour les voies secondaires de desserte des sites à haut potentiel agricole.

Le Mali doit affronter l'amélioration de l'accès de la sous-région à la capitale, au port de Dakar, à des potentialités intérieures. Une liaison rive droite avec la Mauritanie améliorera l'intégration de la sous-région malienne avec celle de la Mauritanie. De façon générale, les 3 pays membres sont confrontés à des difficultés de maintenance de leur réseau routier. Aux manques de moyens, s'ajoutent les agressions climatiques (ensablement, érosions, tornades).

L'infrastructure ferroviaire demeurera un cordon ombilical important pour le transit des marchandises du Mali.

Le projet navigation est un volet actuellement incertain. Les études de navigabilité se succèdent, prenant en compte des hypothèses de traffic de pondéreux de moins en moins optimiste. C'est avant tout les incertitudes des exploitations minières rentables qu'il faut lever.

#### **1.11. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Les Plans Régionaux d'Aménagements Intégrés du Territoire sont en voie d'élaboration pour les 3 pays. Des réflexions au niveau national existent alors que la zone du fleuve est prioritaire en matière de stratégie d'autosuffisance alimentaire au Sénégal et en Mauritanie, où dans ce pays elle représente l'essentiel des potentialités agricole, elle ne constitue au Mali qu'une priorité secondaire devant le poids de la vallée du Niger.

Peu de cas est fait dans les stratégies et plans régionaux de synergie et de complémentarités incontestables existant d'une rive à l'autre, d'un pays à l'autre.

La répartition de la population est très inégale sur l'ensemble de la vallée. La densité diminue vers l'amont. Le poids de la population de la vallée par rapport à la population nationale est fort variable : de l'ordre de 10 % pour le Sénégal et le Mali, mais 36 % pour la Mauritanie.

L'interface rural/urbain présente d'aval vers l'amont un maillage régulier pour le Sénégal et la Mauritanie avec la succession : Saint-Louis, Keur Macène, Rosso, Richard-Toll, Dagana, Podor, Boghé, Kaédi, Matam, Bakel. Par contre la ville de Kayes, centre exclusivement administratif et de commerce, ne fait pas le contrepoids avec Saint-Louis. De façon générale les villes secondaires doivent développer leurs infrastructures pour assurer les fonctions de services au monde rural proche : particulièrement au niveau des communications, services d'éducation, de santé, d'énergie.

Dans les 3 sous-régions du fleuve, le taux d'alphabétisation de la population est médiocre (surtout au Mali), ce qui réduit la tranche d'actifs susceptibles de pouvoir participer au développement économique moderne.

L'opportunité de développement des aménagements hydro-agricoles constitue un moyen de freiner l'exode rural, phénomène affectant les 3 pays. Toutes les capitales souffrent d'un taux de croissance très élevé à cause de ce phénomène. Dans ce contexte, il est judicieux de rappeler l'indice exponentiel du coût marginal relatif d'urbanisation d'un migrant, rarement pris en compte dans l'évaluation "sans projet de développement", et susceptible de constituer l'avantage comparatif déterminant dans la suite à donner.

Alors que les plans et projet de désenclavement routier sont fermement programmé au Sénégal et en Mauritanie, la région de Kayes au Mali risque de souffrir encore longtemps d'enclavement. Par contre, potentiellement, Kayes peut constituer un carrefour privilégié de transport par route, par train, par voie fluviale. Alors que l'opportunité offerte par le volet navigation pourrait renforcer l'intégration régionale des 3 sous-régions nationales, les axes routiers internationaux s'écarte du fleuve et ne passent pas par Kayes (liaison Bamako-Nouakchott).

Une meilleure intégration de l'arrière-pays doit être recherchée dans les plans de développement agro-sylvopastoraux, auxquels il conviendrait d'ajouter des actions plus vigoureuses de lutte contre la désertification et la déforestation.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1

### Liste indicative des documents consultés

#### **A) SENEGAL**

##### Général Pays/Fleuve.

- Etude prospective "SENEGAL 2015". - Ministère du Plan et de la Coopération - Juillet 1989.
- Programme triennal d'investissements publics 1991/1994. - Ministère de l'Economie des Finances et du Plan - Avril 1991.
- Report and recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on a proposed development credit of SDR 62.4 million to the Republic of SENEGAL for a structural adjustment program. - World Bank - Janvier 1990.
- Bulletin de statistique. B.S. Numéro 5-6 - 1990.
- Rapport sur les perspectives économiques. - Ministère de l'Economie des Finances et du Plan - Décembre 1990.
- Développements économiques récents. - Ministère de l'Economie des Finances et du Plan - Juin 1991.
- Rapport d'évaluation du programme d'ajustement structurel de la République du SENEGAL. - Banque Africaine de Développement - 1989/1991.
- Note d'analyse du commerce extérieur. - Ministère de l'Economie des Finances et du Plan. 1988/1989.
- Direction de la prévision et de la statistique & Note de conjoncture - Ministère de l'Economie des Finances et du Plan. - Février 1991.
- Situation économique. - Direction de la prévision et de la statistique. - 1988.
- Les principaux résultats provisoires du recensement de la population de l'habitat du SENEGAL. - Direction de la prévision et de la statistique. - Décembre 1989.
- Répertoire des villages région de Saint-Louis. - Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. - 1988.
- Dossier d'information. - République du SENEGAL - Juin 1991.
- Statistiques économiques et monétaires. - Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. - Février 1991.
- Statistiques sur le sous-secteur primaire de la région de Saint-Louis. - Département du développement et de la coordination -Décembre 1989.
- Banque de données économiques et financières 1987 - 3 tomes. - Direction de la statistique. - DAKAR février 1989.
- Tarif des douanes du SENEGAL. - Direction des études et de la réglementation douanière. - 1989.

##### Secteur Agriculture - Développement rural.

- Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA). - Gv. SENEGAL. - Décembre 1989.
- Programme d'ajustement sectoriel agricole - Plans d'actions. - Gv. SENEGAL. - Mai 1990.
- Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA). - Gv. SENEGAL. - Novembre 1990.
- Note s/DPDA et PASA SENEGAL - Juin 1990 - CAB - Juin 1990.
- Etude du secteur agricole - Rapport de synthèse - MDR/DAKAR. - Mai 1986.

- Etude du secteur agricole - Plan céréalier - MDR/DAKAR. - Mai 1986.
- SENE GAL agricultural sector analysys. - USAID - Janvier 1991.
- Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués villageois de la vallée du fleuve SENE GAL. - Université de Wageningen. - Janvier 1990.
- Rapport de synthèse des activités FED/SAED, projet FED/NIANGA. - Septembre 1990.
- Evaluations GREPPI VIe FED. - G. GREPPI. - 1986/1991.
- Etat d'exécution du programme d'appui au développement de la région de PODOR. - CAB - Juin 1989.
- La SAED a 25 ans - STAT. 1965-1990. - SAED - Novembre 1990.
- Communication en conseil interministériel : Résultats de la campagne de commercialisation 1989/1990, Bilan des productions de contre-saison.
- 1989/1990 Etat d'avancement de la campagne agricole 1990/1991 - Préparation de la campagne de commercialisation 1990, - MDRH - Décembre 1990.
- Etude du potentiel aménageable des terres de la région du fleuve. - Mai 1991.
- Résultats de la campagne agricole et de contre saison 1990/1991 et plan de campagne 1991/1992. - MDRH - Juin 1991.
- Le suivi des activités agricoles dans la moyenne vallée du SENE GAL - Institute for Development Anthropology. - Septembre 1989.
- Plan directeur de développement intégré pour la rive gauche du SENE GAL, GERSAR, EUROCONSULT, A. GIBB. - Juin 1990 - Rapport provisoire.
- Etude des modalités de coopération entre le CCE et la CNCAS pour la mise en place d'une facilité de crédit agricole dans la région du fleuve. - Etude C. ZAROUR pour le compte de la DCCE. - Mai 1991.
- Comptes d'exploitation et de revenu des périmètres irrigués. - C. ZAROUR. - Avril 1991.
- Evolution du prix des intrants et prestations fournies par SAED/CNCAS. - Cellule d'évaluation et de planification continue. - 1991.
- Politique des prix agricoles au SENE GAL. - Etude SEDES MDR. - Janvier 1988.
- Etude sur les filières agricoles - Volet agro-économie, agro-industrie et économique. - SONED. - Février 1988.
- Etude diagnostique filière riz. - Dakar 1988.
- Politique des prix agricoles (SENE GAL). - SEDES. - Janvier 1989.
- Etude sur la physionomie actuelle du marché du riz et les perspectives d'avenir du riz entier au SENE GAL. - CPSP Dakar - Septembre 1989.
- Privatisation des activités de transformation du riz dans la vallée du fleuve SENE GAL. - J. RABES - Septembre 1989.
- Problématique des désengagements de l'état de la filière rizicole. - CAB - Mai 1990.
- Situation et évolution des opérateurs de la mise en valeur irriguée dans le département de Podor. - J. RABES - Juin 1990.
- Développement des filières agricoles dans la région du fleuve, stratégies et esquisse des axes d'intervention envisageables - 1991/1996. CAB - Juin 1990.
- Point s/Filière céréalière - SENE GAL Juillet 1990. - CAB - Juillet 1990.
- Les PME prestataires de services en mécanisation dans le Delta du fleuve SENE GAL. - Institut National de Développement rural. - Mémoire EL. H. ADAMA TOURE. - Novembre 1990.
- Fichier PME-PODOR. - CAB - Décembre 1990.
- Le décorticage villageois dans la vallée du fleuve SENE GAL - Une alternative au secteur parapublic ? - CAB - Février 1991.
- Evaluation financière de la rizière MBOKK JOM A RONCK. - CAB - Février 1991.

#### Secteur Energie - Electrification.

- Document préparatoire à la réunion sur l'énergie prévue fin septembre, début octobre 1991, préparé par la division de l'énergie.
- Etude du réseau de transport 225 kV de l'énergie de la Centrale de Manantali, Avril 1989, préparée pour l'OMVS par le groupement Manantali.
- Etude économique complémentaire du réseau 225 kV associé à la Centrale, Juillet 1991, préparée pour la Banque Mondiale.
- Rapport sur l'évolution de la production d'énergie électrique de 1980 à Août 1991. - Documents SENELEC.

**Secteur Transport - Industrie - Mines.**

- PAST SENE GAL - Ministère de l'Equipement - Janvier 1989.
- Etude d'actualisation du projet navigation - Rapport final BAD - Mai 1991 - Louis BERGER International.
- CEAO - Etude d'opportunité pour la régionalisation d'industries existantes et la création de nouvelles industries régionales dans les pays membres de la CEAO. - Phase I : Analyse de la situation industrielle dans les états membres de la Communauté. - Rapport pays SENE GAL.
- Dispositif d'informations et de suivi de la nouvelle politique industrielle (N.P.I.) - Rapports de synthèse trimestriels - Années 1989/1990 - SYMPA.
- Annuaire de l'union des chambres de commerce d'industrie et d'agriculture du SENE GAL - 1990.
- Résumé sur la situation du projet MIFERSO - Note sur l'impact économique du projet MIFERSO.
- Plan minéral de la République du SENE GAL (BRGM, 1985).
- Perspectives au SENE GAL - Etudes spéciales - Marchés tropicaux - Avril 1991.

B) MALI

Général Pays/Fleuve.

- Plan quinquennal de développement économique et social. - 1981/1985 - Mali.
- Enquête démographique du MALI 1985, résultats définitifs. - Ministère du Plan - MAI 1988.
- Plan quinquennal de développement économique et social 1987/1991. - Ministère du Plan - MAI 1988.
- Recensement général de la population et de l'habitat. - Ministère du Plan - Janvier 1990.
- Bilan d'exécution du plan quinquennal de développement économique et social 1987/1991 au 31 Décembre 1990 et quatrième programme triennal d'investissements 1991/1993 - Ministère du Plan - Octobre 1990.
- Comptes économiques Mai 1989, résultats préliminaires. - Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique. - Décembre 1990.
- Annuaire statistique 1989. - Ministère du Plan - Mars 1991.
- Enquête budget-consommation 1988/1989. - PNUD/BIRD - Analyses préliminaires et résultats. - Mars 1991.
- Annuaire statistique de la région de Kayes 1987.
- Annuaire statistique de la région de Kayes 1988 - Ministère du Plan.
- FMI - MALI - Facilité d'ajustement structurel - Novembre 1989.
- Report and recommendation of the International Development Association to the Executive Directors on a proposed credit to Republic of MALI for a structure adjustment Program. (SAL 1) BIRD - Novembre 1990.
- MALI - facilité d'ajustement structurel renforcé, document cadre de politique économique et financière à moyen terme (1991/1993); - MALI, FMI, BIRD. - 28 Février 1991.
- MALI, cadre macro, présentation des politiques économiques et financières mises en oeuvre par le MALI en 1990 et 1991. - Réunion des Amis du MALI - Paris 3 Juillet 1991.
- Plan quinquennal de développement économique et social. Ministère du Plan. - 1981/1985.
- Programme de l'Ida au MALI. Banque mondiale Mission résidente. - Mars 1991.
- Incentive system and economic policy reform in MALI. Associates for international resources and development. - June 1987.
- Mission d'évaluation du programme d'ajustement structurel (PAS). Aide mémoire de la mission conjointe de la Banque Mondiale et de la Coopération Néerlandaise. - 24 Mars 1990.
- La fraude sur le commerce extérieur au MALI - Secrétariat aux affaires économiques du D.E.C. - Novembre 1988.
- La fraude, avant-projet de rapport. - Commission Assainissement. -
- Facilité d'ajustement structurel - Document-cadre de politique économique et financière à moyen terme (1990/1992). - Fonds Monétaire International. - Novembre 1989.
- Budget de l'état pour 1991. - Récapitulation Générale. - Ministère des Finances et du Commerce.
- Budget de l'état pour 1991. - Budget spécial d'investissement. - Ministère des finances et du commerce.
- Statistiques économiques et monétaires. - Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. - Mai 1991.
- Eléments de conjoncture 1er trimestre 1991. - Ministère du Plan. - Juillet 1991.
- Enquête secteur informel. - Analyse préliminaire. - Ministère du Plan. - 1989.
- Enquête secteur informel. - Résultats - Ministère du Plan et de la Coopération internationale. 1989.
- Enquête démographique du MALI 1985. Résultats définitifs. Ministère du Plan. - Mars 1988.
- FIS Flash informations statistiques. Ministère du Plan. - Mars 1991.
- Bulletin mensuel de statistique. Direction Nationale de la statistique & de l'informatique. Mai 1991.
- Tarif des douanes. Ministère des Finances et du Commerce.

### Secteur Agriculture - Développement rural.

- Fleuve plan directeur de développement de la haute vallée du fleuve SENE GAL. Rapport préliminaire, phase, USAID/OMVS. - Décembre 1989.
- Plan directeur de développement de la haute vallée du fleuve SENE GAL - Rapport préliminaire - Phase 1. USAID. - Décembre 1989.
- Détermination des coûts de production des principaux produits agricoles. - MDR/IER/Bamako. - Février 1989.
- Etude des coûts de production du Paddy à l'office du NIGER-Campagne 1988/1989. - IER/Bamako. - Août 1990.
- République du MALI - utilisation du potentiel de l'aire du barrage de Manantali, shema directeur Agrar und Hydrotechnik, rapport principal et annexes.
- Analyse du marché céréalier en République du MALI. OPAM. Campagne 1989/1990.
- FIS FLASH info statistiques 1990. Direction Nationale de la statistique et de l'informatique.
- Bulletin d'analyse du marché céréalier en République du MALI. OPAM/Bamako. 1er semestre 1991.
- Assistance technique au programme de restructuration du marché céréalier. BDPA SCETAGRI. - 30 Juillet 1991.
- Revue du secteur agricole du MALI. Ministère de l'Agriculture. - Novembre 1987.

### Secteur Energie - Electrification.

- Etude de stratégie de l'énergie domestique. DHE.
- Plan directeur du secteur de l'électricité au MALI. Tractebel. - Février 1988.
- Note de présentation de la synthèse de l'étude du plan directeur de l'électricité. DN Hydraulique et Energie. - Avril 1991. Proposition du scénario optimal pour 1991/2000.
- Problèmes et choix énergétiques pour la MALI. Banque Mondiale/PNUD/Aide Bilatérale - Février 1990.
- Prévision de consommation électrique des projets miniers dans la zone de Manantali. Direction de la Géologie et des Mines. - Mini-aciérie intégrée. Projet de Loulo.
- Développement des bassins fluviaux - production hydro-électrique. Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie.
- Rapport sur la politique énergétique au MALI - Combustibles ligneux. Direction Nationale des Eaux et Forêts. - Juin 1989.
- Etude filière d'approvisionnement des villes en produits forestiers DNEF. - Juillet 1991.

### Secteur Transport - Industrie - Mines.

- Plan de Transport du Mali - 1980-1994 - Ministère des Transports et des Travaux Publics - Rapport de synthèse - Les transports routiers - 1981 - SEDES.
- Recensement National des Unités Industrielles - Service de la Promotion Industrielle et Artisanale - Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.
- Recensement Industriel 1989-1990 - Direction Nationale des Industries - Ministère de l'Economie et des Finances - Juillet 1991.
- CEAO - Etude d'opportunité pour la régionalisation d'industries existantes et/ou la création de nouvelles industries régionales dans les pays membres de la CEAO - Rapport pays : Mali - Décembre 1989 - SOFRECO.
- Plan National Industriel.

C) **MAURITANIE**

**Général Pays/Fleuve**

- Programme de consolidation et de relance (1989-1991). Préparé par le 2ème Groupe consécutif pour la Mauritanie - Juillet 1989.
- Document-Cadre de Politique Economique, 1989-91; RIM (3ème du genre); 1988.
- Procès-Verbal des Discussions entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Banque Mondiale sur le Programme Economique, les Stratégies Sectorielles et le Programme d'Investissement Public - 1988-91; BIRD; Juillet 1988.
- Review of the performance under the PREF (1985-1988); RIM; Juillet 1989.
- Economic consolidation and growth program (1989-1991); RIM; Juillet 1989.
- Document Cadre de la Politique Economique pour 1990-93 (projet); Ministère du Plan; 1990.
- Matrices des mesures et application PASA (état d'avancement des mesures à prendre dans les différents domaines d'actions); 1991.
- PASA, Décaissement Deuxième Tranche; Sous-secteur prix et commercialisation; BIRD; 1991.
- Aide Mémoire pour la préparation des prochaines discussions avec la Mission du Fonds Monétaire International - FMI - Mars 1991.
- Impact des politiques macro-économiques sur le développement agricole et sur le financement rural (Mauritanie) - draft - Juin 1991.
- PAS - Aide mémoire de la mission de supervision - Juillet 1991.
- PAS - Matrices objectifs/suivi - Juillet 1991.
- PAS - Aide mémoire de la mission de supervision - Juillet 1991.
- Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs socio-économiques; ONS - 1988.
- Statistiques du commerce extérieur - ONS - 1988.
- Annuaire statistique - ONS - 1989.
- FMI - Statistical annex - Juillet 1991.
- Country Economic Memorandum - Western Africa Regional Office - World Bank - July 10, 1985.
- L'ajustement structurel en Mauritanie - Stratégie, moyens et perspectives - Marchés Tropicaux - 26 octobre 1990 - WP/F1062F LEGAL.
- Accord de crédit de développement (Crédit à l'Ajustement Structurel) entre la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement - 20 avril 1987.
- Accord de crédit de développement (Projet d'Assistance Technique et de Renforcement Institutionnel du Secteur des Entreprises Publiques) entre la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement en date du 18 juillet 1990 - WP/F1062F LEGAL.
- Bulletin trimestriel de statistique - Office National de la Statistique - 1990.
- Bulletin trimestriel de statistique - Banque Centrale de Mauritanie - Mars 1991.
- Budget consolidé d'investissement - Exercice 1990 - Ministère du Plan et de l'Emploi - Décembre 1989.
- Budget consolidé d'investissement - Exercice 1991 - Ministère du Plan - Décembre 1990.
- Plan de gestion des programmes de pays - UNDP - Juillet 1991.

**Secteur Agricole - Développement Rural**

- Etude d'Application des Schémas Directeurs de la Vallée et du Delta de la Rive droite du Fleuve Sénégal - AGRER-SCET AGRI-HASKONING - Avril 1988.
- Projet d'Aménagement de la Vallée du Gorgol - Rapport Socio-économique - J. Schmitz - Septembre 1987 - 1 volume.
- Plan semencier de réhabilitation du périmètre de M'Pourie - Projet FAO - 1990 - Extraits.

- Besoins de Financement riz - Campagne d'hivernage 1991 - Sonader - Avril 1991.
- Etat d'exécution du Programme du premier semestre 1991 - Sonader - Juillet 1991.
- Prix de revient du kilo de paddy et du maïs (grain) en fonction du taux de rendement et du taux d'occupation des sols par projet (Campagne 1990-91) - Sonader 1991.
- DCA/Nouakchott - Caractéristiques des prêts et instruction et suivi des dossiers - Juillet 1991.

### Secteur Energie - Electrification

- Avant-projet de programme national de maîtrise de l'énergie, économie et environnement - Direction de l'Energie - 1991.
- Eléments d'une stratégie de l'Energie Domestique - ESMAP - Juillet 1990.
- Programme régional gaz butane - Plan d'action 1991-92 - FED.
- Séminaire national sur les foyers améliorés - Rapport national - Juin 1990.
- Enquête sur l'utilisation des combustibles de cuisson - DPN/PFA - Février 1991.
- Note de synthèse du programme national d'économie et de maîtrise de l'énergie.

### Secteur Transport - Industrie - Mines

- Le répertoire des entreprises en Mauritanie - 1ère édition (AMC - Nouadhibou - RIM) 1988.
- C.E.A.O. - Etude d'opportunité pour la régionalisation d'industries existantes et/ou la création de nouvelles industries régionales dans les pays membres de la CEAO. Rapport Pays : Mauritanie - SOFRECO - Décembre 1989.

### Documents communes aux trois pays - Devis

- Le riz et les politiques agricoles dans les pays sahéliens de la zone d'intervention de la CCCE - R. Hirsch - Janvier 1988 - 1 volume.
- Principales conclusions de la rencontre de Bamako sur l'interaction des politiques céréalières dans le sous-espace "Ouest" - CILLS - Novembre 1989.
- Marchés et systèmes rizicoles mondiaux - Collectif 1989.
- Problématique des politiques rizicoles en pays sahélien - AGRER-CILLS - Mai 1990 - RP + 3 annexes.
- Rapport sur le développement dans le monde - Banque Mondiale - Washington D.C. - 1991.
- La révolution industrielle du Moyen Age - Gimpel J - Editions du Seuil - Paris 1975.
- Phases of Capitalist Development - Maddison A - New York, Oxford University Press - 1982.
- A comparative study on economic development in selected Asian countries, Miyoshi K - Asian Institute of Technology - Bangkok 1987.
- Fiscal and Exchange Rate Reforms in Africa - Sahn D.E. - CFNPP, Cornell University - Monograph 4 - June 1990.
- Comparative Advantage and Potential for Industrial Development, Federal Ministry of Industries - Y. Van Frausum - Nigeria - December 1988.
- Determinants of Growth and Development : the case of Africa, Cornell University - Y. Van Frausum - 1991.

- Strategies for Financial Reforms - IMF Staff Papers Vol. 37 - N° 3 - Villanueva D and Mirakhor A - September 1990.
- Malawi Country Economic Memorandum : Growth Through Poverty Reduction - Washington D.C., The World Bank, November 1989.
- The Long-Term Perspective Study of Sub-Saharan Africa : Background Papers - The World Bank - Washington D.C. 1990.
- STARS : African Economic and Financial Data - The World Bank - Washington D.C. - March 1990.
- Do African Countries Pay More for Imports ? Yes - Yeats A.J. - The World Bank Economic Review - Vol. 4 - N° 1 - 1990 page 1-20.
- Can Preshipment Inspection Offset Noncompetitive Pricing of Developing Countries - Imports 7 - Yeats A.J. - Working Papers WPS 610 - The World Bank - March 1991.

D. **SYNTHESE**

- Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Washington D.C. 1991.
- Gimpel J. La révolution industrielle du moyen âge, Edition du Seuil, Paris, 1975.
- Maddison A., Phases of Capitalist Development, New York, Oxford University Press, 1982.
- Miyoshi K., A comparative study on economic development in selected Asian countries, Asian Institute of Technology, Bangkok, 1987.
- Sahn D.E., Fiscal and Exchange Rate Reforms in Africa, CFNPP, Cornell University, Monograph 4, June 1990.
- Van Frausum Y., Comparative Advantage and Potential for Industrial Development, Federal Ministry of Industries, Nigeria, December 1988.
- Van Frausum Y., Determinants of Growth and Development : the case of Africa, Cornell University, 1991.
- Villanueva D. and Mirakhor A., Strategies for Financial Reforms, IMF Staff Papers, Vol. 37, No 3, September 1990.
- The World Bank, Malawi Country Economic Memorandum : Growth Through Poverty Reduction, Washington D.C., November 1989.
- The World Bank, The long-Term Perspective Study of Sub-Saharan Africa : Background Papers, Washington D.C. 1990.
- The World Bank, STARS : African Economic and Financial Data, Washington D.C. March 1990.
- Yeats A.J., Do African Countries Pay More for Imports ? Yes, The World Bank Economic Review, Vol. 4; No 1, 1990, page 1-20.
- Yeats A.J., Can Preshipment Inspection Offset Non competitive Pricing of Developing Countries Imports, Working Papers WPS 610, The World Bank, March 1991.

**ANNEXE 2**

**ACTIVITES MANUFACTURIERES APPROPRIEES AUX PVD**

<b>SITC</b>	<b>Produit</b>
011	Poulet (désossé)
034	Poissons frais, surgelés
037	Poissons préparés
048	Biscuits, nouilles
056	Légumes préservés, en conserves
058	Fruits préservés, en conserves
061	Sucre et miel
073	Chocolat et produits dérivés
074	Thé
075	Epices
081	Alimentation de bétail
111	Boissons non-alcoolisées (jus de fruits/légumes)
411	Huiles végétales
121-122	Tabac
251	Pâte à papier
522-523	Produits chimiques industriels inorganiques, oxydes
532	Teintures, produits pour la tannerie
533	Produits de préservation du bois et de traitement des métaux, colles, peintures, vernis
541	Certaines drogues et médicaments (par exemple antibiotiques)
551-553	Essences, parfums, cosmétiques
554	Poudres de lessive
562	Engrais à base de phosphate de roche
591	Fongicides, pesticides, insecticides, herbicides
611	Cuir, produits en cuir y compris crocodiles
613	Fourrures (par exemple de lapins)
625	Pneus et tubes en caoutchouc
628	Produits en caoutchouc (vêtements, gants, pneumatiques, courroies de transmission, câbles isolés)
634	Produits de scierie, bois de placage, contre-plaqués;
635	Parquet, sculptures, produits de rotin, bambou...
641	Papier à journal, papier d'imprimerie et à écrire, papier kraft et carton
642	Produits à base de papier
651	Fils textiles
652	Tissus en coton
654	Tissus en laine
659	Tapis, cordages, corde
661	Chaux, ciment
662	Produits d'argile
663	Produits de marbre
665	Verrerie, cristal
666	Poterie, céramique
67	Sidérurgie de base
684	Aluminium
686	Zinc
692	Récipients, conteneurs
693	Câbles non-électriques

694	Clous, écrous et boulons en acier et cuivre
695	Outils (haches, pinces, tournevis, clefs, marteaux, tenailles, lames de rasoir, manivelles...), outils de jardinage
696	Coutellerie
697	Equipements ménagers en métal
699	Autres articles et meubles manufacturés en métaux de base, serrures
713	Moteurs de petites cylindrées
721	Machines agricoles
723	Certains équipements pour le secteur du BTP
726	Presses
727	Machines pour l'industrie alimentaire
728	Machines pour travailler le bois, machines pour le secteur minier
736	Machines pour travailler des métaux, tours
761-762	Récepteurs télévision et radio, lampes
764	Téléphones, circuits intégré
775	Equipement de ventilation et de conditionnement d'air, cuisinières, fours, systèmes de chauffage électrique, mixers, séchoirs, machines à coudre)
776	Transistors, transformateurs, interrupteurs, câbles électriques, accumulateurs
778	Systèmes d'alarme, machines à calculer, lampes électriques
784	Certaines pièces pour véhicules (fusibles, starters, carburateurs, transmission, suspension, freins, direction, refroidissement, échappement, sièges, pare-brise, dashboard, filtres à air et huile, pièces en caoutchouc, pièces détachées pour tracteurs et matériel de terrassement, pièces pour bicyclettes);
84	Vêtements, coiffures
851	Chaussures
885	Montres, horloges
893	Carrelages en plastique
894	Jouets, articles de sports
895	Articles de bureaux, matériel éducatif
897	Bijouterie, pierres précieuses
898	Instruments de musique
899	Fleurs artificielles, parapluies.

Note SITC : Standard International classification

Source : Etude comparative Van Frausum (1988)